Ministère des Affaires municipales

Rapport annuel 1984-1985

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère des Affaires municipales

Cette édition a été produite par
la Direction générale
des publications gouvernementales

Dépôt légal — 4e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-09376-7
ISSN: 0481-472X

©Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous remettre le rapport d'activités du ministère des Affaires municipales pour l'année terminée le 31 mars 1985.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le ministre des Affaires municipales,

Alain Marcoux

Député de Rimouski

Monsieur Alain Marcoux
Ministre des Affaires municipales
20, avenue Chauveau
Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des différents services du ministère des Affaires municipales pour l'année terminée le 31 mars 1985.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le sous-ministre,

Jacques O'Bready

Table des matières

Première partie
Le ministère des Affaires municipales 9

Lois dont l'administration relève en tout ou en partie du ministère des Affaires municipales 9

Organigramme 30

Mission du Ministère 11

Rôle des unités administratives 13

Personnel de direction au 31 mars 1985 17

États financiers 19

Deuxième partie
Les principales réalisations en 1984-1985 23

Chapitre 1
L'aménagement du territoire municipal 23

- Aide à la planification 23
- Assistance financière 25
- Études, dossiers et avis divers 27

Chapitre 2
Aide et surveillance administratives et financières 33

- Études et programmes d'administration financière 33
- Gestion financière et administrative 34
- Financement municipal 35
- Subventions spéciales 37

Chapitre 3
Évaluation foncière 39

- Études et travaux 39
- Normes d'évaluation 39
- Surveillance administrative 40
- Administration des programmes d'évaluation foncière 40

Chapitre 4
Administration générale 41

- Législation 41
- Recherche et politiques 42
- Gestion 47

Chapitre 5
Aide institutionnelle et restructuration du territoire 49

- Organisation municipale 49
- Bureaux régionaux 49
- Affaires nordiques et amérindiennes 51
- Communications 53

Chapitre 6
Aqueduc et égouts 55

Chapitre 7
Sécurité-incendie 57

- Prévention 57
- Protection municipale 57

Chapitre 8

- Relations avec les clientèles 59

Première partie
Le ministère des Affaires municipales

Lois dont le ministre des Affaires municipales est responsable de l'application, en tout ou en partie

Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (L.R.Q., c. A-2)

Loi sur l'aide municipale à la protection du public aux traverses de chemin de fer (L.R.Q., c. A-15)

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)

Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)

Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)

Loi sur les colporteurs (L.R.Q., c. C-30)

Loi sur la Commission municipale (L.R.Q., c. C-35)

Loi sur la Communauté régionale de l'Outaouais (L.R.Q., c. C-37.1)

Loi sur la Communauté urbaine de Montréal (L.R.Q., c. C-37.2)

Loi sur la Communauté urbaine de Québec (L.R.Q., c. C-37.3)

Loi sur les concessions municipales (L.R.Q., c. C-49)

Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal (L.R.Q., c. C-60.1)

Loi sur la contribution municipale à la construction de chemins (L.R.Q., c. C-66)

Loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport (L.R.Q., c. C-70)

Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72)

Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q., c. D-7)

Loi sur le développement de la région de la Baie James (L.R.Q., c. D-8)

Loi concernant les droits sur les divertissements (L.R.Q., c. D-14)

Loi sur les élections dans certaines municipalités (L.R.Q., c. E-2.1)

Loi sur l'entraide municipale contre les incendies (L.R.Q., c. E-11)

Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1)

Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales (L.R.Q., c. F-6)

Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. I-0.1)

Loi sur l'interdiction de subventions municipales (L.R.Q., c. I-15)

Loi sur le ministère des Affaires municipales (L.R.Q., c. M-22.1)

Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. M-39)

Loi sur l'organisation municipale de certains territoires (L.R.Q., c. O-8)

Loi sur le parc de la Mauricie et ses environs (L.R.Q., c. P-7)

Loi sur la prévention des incendies (L.R.Q., c. P-23)

Loi sur les régimes de retraite des maires et des conseillers des municipalités (L.R.Q., c. R-16)

Loi favorisant le regroupement des municipalités (L.R.Q., c. R-19)

Loi sur les rue publiques (L.R.Q., c. R-27)

Loi sur la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel (L.R.Q., c. S-15)

Loi sur les travaux municipaux (L.R.Q., c. T-14)

Loi sur la vente des services publics municipaux (L.R.Q., c. V-4)

Loi sur les villages cris et le village naskapi (L.R.Q., c. V-5.1)

Loi sur les villages miniers (L.R.Q., c. V-6)

Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (L.R.Q., c. V-6.1)

Loi sur les villes minières (L.R.Q., c. V-7)

Loi concernant les environs du nouvel aéroport international (1970, c. 48)

Loi concernant les environs du parc du Mont Sainte-Anne (1971, c. 58)

Mission du Ministère

Le ministère des Affaires municipales a été créé le 4 mars 1918, à la demande de nombreux conseils municipaux, pour venir en aide aux municipalités en matière d'administration et de comptabilité.

Jusqu'à tout récemment, le Ministère avait pour principale mission la surveillance et le contrôle des institutions municipales. Il était chargé d'assurer leur santé et leur stabilité financière ainsi que le respect des nombreuses lois régissant les municipalités et leurs activités. La loi organique du Ministère a toutefois été remplacée en décembre 1984 pour tenir compte de l'évolution de la gestion gouvernementale. Aussi introduit-elle des dispositions qui traitent des devoirs et pouvoirs du ministre, notamment à l'égard des municipalités, des pouvoirs du sous-ministre, de la validité et de la preuve des documents du Ministère, de la nomination des fonctionnaires du Ministère et de la visite des bureaux des municipalités par certains de ces fonctionnaires.

Par ailleurs, ainsi qu'il apparaît dans les dernières réformes législatives touchant les questions municipales, la transformation des relations entre le Ministère et les municipalités en une relation entre deux niveaux d'institutions se poursuit progressivement. La mission du Ministère se définit maintenant dans une dynamique où l'on considère les municipalités comme des instances politiques décentralisées et responsables. Elle s'oriente vers une réduction relative des contrôles, de la surveillance et de l'aide financière, compensée par un accroissement de l'aide institutionnelle, de l'information, de la formation et par une représentation régionale.

Les mécanismes de surveillance et de contrôle font d'ailleurs l'objet d'une révision attentive afin d'éliminer les contrôles inutiles ou de modifier, au besoin, les contrôles existants.

Enfin, mentionnons qu'en décembre 1984, les responsabilités relatives à l'aménagement sont conférées au ministre des Affaires municipales, qui agira également à titre de Président du Comité ministériel permanent de l'Aménagement.

Rôle des unités administratives

Le ministère des Affaires municipales comprend deux directions à vocation horizontale: la Direction générale de la gestion et la Direction de la recherche et des politiques. Il comprend également cinq directions générales:

— la Direction générale de l'administration financière;

— la Direction générale de l'évaluation foncière;

— la Direction générale de la prévention des incendies;

— la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

— la Direction générale des relations avec les municipalités.

Le Ministère peut aussi compter sur un Service juridique et sur un Service de la comptabilité, rattachés respectivement au ministère de la Justice et au ministère des Finances.

Direction générale de la gestion

La Direction générale de la gestion offre à la direction et aux gestionnaires du Ministère conseils et assistance en vue d'une gestion optimale des ressources humaines, financières et matérielles. Elle fournit aussi les services professionnels, techniques et matériels nécessaires à la bonne marche du Ministère.

La Direction générale de la gestion regroupe les services suivants:

— le Service du personnel s'occupe de toutes les tâches relatives à la gestion du personnel;

— le Service du budget prépare les prévisions budgétaires, de concert avec les unités administratives, et contrôle la réalisation des dépenses au cours de l'exercice financier;

— le Service des ressources matérielles fournit aux unités administratives le soutien matériel requis et assure la gestion centralisée des documents administratifs ainsi que la conservation des archives du Ministère;

— le Service des systèmes supervise l'utilisation de l'informatique par les unités administratives et administre les fichiers de données et de renseignements du Ministère;

Direction de la recherche et des politiques

Le rôle principal de la Direction de la recherche et des politiques est de conseiller les autorités du Ministère dans l'élaboration de politiques ou de programmes relatifs aux collectivités locales et d'évaluer les implications des projets de lois, de règlements ou de directives d'autres ministères susceptibles d'affecter le système municipal. La plus grande part de ses activités est donc consacrée à des travaux de recherche et d'analyse de politiques, la formulation d'avis, la préparation de documents d'orientation sur des projets qui peuvent affecter les municipalités et l'analyse de diverses questions relevant de la compétence du Ministère.

La Direction comporte une division de l'information technique. Celle-ci, en plus d'organiser la cueillette systématique de données statistiques et administratives sur les municipalités, offre à ces dernières une assistance méthodologique pour le développement de systèmes de gestion de l'information relative au territoire. De plus, elle assure l'encadrement d'un atelier de cartographie et du centre de documentation du Ministère.

La Direction assume aussi depuis cette année la responsabilité de la planification et de la mise en oeuvre des activités de coopération avec l'étranger.

Direction générale de l'administration financière

La Direction générale de l'administration financière fournit aux municipalités une aide en matière de gestion financière et administrative, et plus particulièrement quant à leurs opérations de financement. Elle doit également surveiller les opérations financières des municipalités et exercer les contrôles financiers requis par les lois.

Par ailleurs, la Direction générale agit comme conseillère en matière de financement municipal auprès de la direction du Ministère et elle fournit aux délégués régionaux du Ministère les renseignements dont ils ont besoin pour informer les collectivités locales.

La Direction générale comprend quatre services:

— le Service des études et programmes, formé de spécialistes des différentes branches d'activités propres à la Direction générale, élabore les instruments de gestion requis;

— le Service du financement municipal veille, par l'intermédiaire de ses divisions des obligations, des emprunts et des subventions, à la coordination et au contrôle des travaux relatifs à l'approbation des règlements d'emprunt, à l'administration de programmes d'aide financière et à la mise

en marché des titres; il assure la meilleure utilisation possible des sources de financement à moyen et à long terme;

— le Service de la vérification suit l'évolution de la situation financière des municipalités par la vérification et l'analyse des budgets, des états financiers et de divers rapports, et il étudie, en fonction de besoins particuliers, l'état des finances de certaines municipalités;

— le Service de la gestion financière et administrative fournit aux municipalités, et plus particulièrement aux municipalités en difficulté, l'assistance technique dont elles ont besoin en matière de gestion financière et administrative.

Direction générale de l'évaluation foncière

La Direction générale de l'évaluation foncière administre les parties de la Loi sur la fiscalité municipale qui concernent l'évaluation foncière. Elle détermine les normes, les méthodes et les critères d'évaluation qui devront être respectés dans l'établissement des rôles d'évaluation et dans le maintien de leur continuité. Elle participe à l'administration du programme d'aide aux municipalités en matière d'évaluation foncière. Elle s'occupe également de remettre aux municipalités les sommes que le Gouvernement leur verse en guise de compensations de taxes pour les biens immobiliers qui lui appartiennent ou qui font partie des réseaux des Affaires sociales et de l'Éducation.

D'un autre côté, la Direction générale conseille la direction du Ministère sur les modifications qui pourraient être apportées aux lois et règlements touchant l'évaluation foncière et elle fournit aux délégués régionaux du Ministère les renseignements dont ils ont besoin pour informer les collectivités locales.

La Direction générale est composée de trois services:

— le Service de l'administration des programmes d'évaluation foncière s'occupe de toutes les questions relatives au programme de paiements de compensations tenant lieu de taxes foncières et à celui qui régit le manque à gagner pour les municipalités, dû à certains privilèges fiscaux particuliers. Cette direction voit aussi à déposer les plaintes nécessaires devant les tribunaux concernés lorsque les évaluations sont jugées inéquitables.

— le Service des normes d'évaluation est chargé d'élaborer et de réviser les normes et les méthodes de même que les guides administratifs nécessaires dans le domaine de l'évaluation foncière;

— le Service de la surveillance administrative veille, auprès des municipalités, à l'application des chapitres de la Loi sur la fiscalité municipale qui concernent l'évaluation foncière, de même qu'à l'application de la réglementation relative au domaine de l'évaluation foncière, et il administre le programme d'aide financière rattaché à la confection du premier rôle établi conformément à cette réglementation. Ce service joue également un rôle permanent d'animation et d'information auprès des évaluateurs, des évaluatrices et des municipalités en matière d'évaluation foncière. Enfin, il gère toutes les opérations relatives à l'application des proportions médianes.

Direction générale de la prévention des incendies

La Direction générale de la prévention des incendies doit favoriser la prévention des incendies au Québec. Pour ce faire, elle cherche sans cesse à améliorer les normes de sécurité et à déterminer quelles sont les techniques de lutte et d'autoprotection les plus efficaces. Elle conseille les municipalités dans l'organisation de leur service de sécurité-incendie et dans le choix de leur équipement. Elle cherche, par la formation et le perfectionnement, à améliorer l'efficacité du personnel affecté à la lutte contre les incendies. Elle effectue également un travail de sensibilisation auprès de la population et des divers responsables d'organismes publics et privés.

De plus, la Direction générale conseille la direction du Ministère et l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux dans tout ce qui touche la sécurité-incendie et elle fournit aux délégués régionaux les renseignements dont ils ont besoin pour informer les collectivités locales.

La Direction générale de la prévention des incendies comprend deux services:

— le Service de la prévention conçoit et met en oeuvre divers programmes d'éducation préventive, effectue des recherches et des analyses en vue d'améliorer les méthodes de protection contre les incendies et compile les données statistiques nécessaires à l'évaluation des programmes de la Direction générale;

— le Service de la protection municipale prépare et dispense éventuellement des cours de formation et de perfectionnement destinés au personnel des services municipaux de lutte contre les incendies.

Il conseille également les municipalités sur l'organisation des services de lutte contre les incendies et sur les équipements requis, détermine les normes de sécurité applicables aux équipements de sécurité et étudie les causes du déclenchement et de la propagation des incendies.

Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire veille à la mise en application de différentes lois relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme. Elle assure en outre la mise en application des lois qui délèguent aux autorités locales certains pouvoirs en cette matière ainsi que l'exercice des pouvoirs juridiques et réglementaires que le Ministère détient en vertu de lois particulières en ce domaine. La Direction assume de plus la gestion de programmes d'aide, de nature financière ou autres, destinés aux municipalités régionales de comté, aux communautés urbaines et régionale et aux municipalités.

Elle conseille la direction du Ministère relativement aux modalités de mise en application, et sur l'impact des lois, programmes et projets ministériels et interministériels relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire comprend quatre services:

— le Service de l'aide à la planification – Rive nord et le Service de l'aide à la planification – Rive sud fournissent aux collectivités locales, aux municipalités régionales de comté et aux communautés urbaines et régionale une assistance administrative et technique dans le cadre de programmes d'aide à la planification et de formation des administrateurs et administratrices du monde municipal en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme;

— le Service de l'administration des programmes d'urbanisme et d'aménagement administre des programmes d'aide financière concernant notamment la revitalisation des centres-villes et secteurs centraux (ReviCentre) de certaines municipalités, la mise en place et l'amélioration d'équipements et d'infrastructures*. Il administre également les programmes d'acquisition et d'aménagement de terrains (mise en place d'infrastructures, travaux de voirie, etc.), produit des avis concernant des dossiers ministériels et assiste les municipalités dans la réalisation de certains projets opérationnels. De plus, il assume la gestion du versement de certaines aides financières spéciales, tout en dispensant aux municipalités l'assistance technique et administrative requise;

— le Service des études et projets élabore les avis techniques et les orientations d'aménagement du territoire qui doivent être fournis aux instances concernées, assure l'élaboration d'études portant sur des questions qui ont trait à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, conseille la direction du Ministère concernant les politiques, projets de loi, programmes et projets soumis par les organismes gouvernementaux, élabore des guides et des documents techniques relatifs à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire et assure une certaine mise à jour des mesures, pouvoirs et outils méthodologiques destinés aux clientèles du Ministère.

Direction générale des relations avec les municipalités

La Direction générale des relations avec les municipalités exerce des activités d'information, de formation, de représentation et d'assistance du Ministère auprès des élus/es et des fonctionnaires municipaux. Elle assure, par l'intermédiaire des bureaux régionaux, le rapprochement et la cohérence des activités du Ministère auprès des municipalités et des organismes socio-économiques. Elle s'occupe également de la rétroinformation et conseille les autorités du Ministère relativement aux besoins des municipalités et aux impacts des programmes et activités du Ministère.

D'autre part, elle aide les municipalités à résoudre certains problèmes d'organisation municipale et se préoccupe tout spécialement des affaires municipales en milieu nordique et amérindien.

La Direction générale des relations avec les municipalités comprend quatre services:

— Le Service de l'organisation municipale fournit aux municipalités une aide technique devant leur permettre de résoudre leurs problèmes d'organisation territoriale (regroupement, annexion, création et démembrement) et d'ententes intermunicipales de services; il met à la disposition des municipalités son expertise en matière de division en districts électoraux municipaux, de changement de dénomination ou de statut et de recherche historique; il conseille les autorités du Ministère en rapport aux demandes soumises par les municipalités et sur toutes questions relatives à la restructuration des municipalités locales et régionales.

— Le Service des bureaux régionaux est constitué du bureau du directeur à Québec et d'un bureau régional dans les villes de Rimouski, Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Montréal, Hull, Noranda et Baie-Comeau; les mandats de ce Service sont d'assurer la représentation régio-

* Relatifs à l'alimentation en eau et à l'évacuation des eaux usées domestiques (PAIRA) ainsi qu'à l'assistance financière aux municipalités régionales de comté et communautés urbaines et régionale.

nale du Ministère et d'offrir l'aide et le soutien aux municipalités; il réalise ces mandats en exerçant diverses activités d'information, de formation, de concertation et d'assistance technique.

— Le Service des affaires nordiques et amérindiennes fournit aux groupes de citoyens/nes, aux organismes du milieu et aux municipalités constituées l'aide technique nécessaire; il conseille les autorités du Ministère sur toutes questions relatives au Nord québécois et aux affaires amérindiennes et assure la coordination des activités du Ministère dans ce territoire; il participe à l'élaboration et à l'évaluation de programmes ministériels et gouvernementaux concernant le milieu nordique et les autochtones; il administre les programmes spéciaux adressés aux collectivités locales; il entretient des relations avec des représentants/es des municipalités et avec tout autre organisme représentatif; et, enfin, il représente le Ministère auprès du Secrétariat des activités gouvernementales en milieux amérindien et inuit et auprès des autres ministères concernés.

— Le Service des communications a la responsabilité de participer à l'élaboration de la politique d'information du Ministère, d'assurer une information adéquate et uniforme aux clientèles, de conseiller les autorités, les unités administratives et les bureaux régionaux sur les contenus et les techniques de diffusion. Le Service des communications est aussi appelé à jouer un rôle de premier plan en matière d'information, d'édition, de diffusion et de relations publiques.

Personnel de direction au 31 mars 1985

Ministre
Alain Marcoux

Chef de cabinet
Berthier Landry

Bureau du sous-ministre:

Sous-ministre
Jacques O'Bready

Sous-ministre adjointe
Louise T. Robert

Sous-ministre adjoint
Florent Gagné

Sous-ministre adjoint
Jean-Paul Arsenault

Secrétaire du ministère
Mario St-Germain (par intérim)

Directeur de la législation
André Carrier

Direction de la recherche et politiques
Robert Cournoyer

Service juridique
Jacques Lanctôt

Service de la comptabilité
André Giroux

Direction générale de la gestion
Yvon Verrette

Service du personnel
Yvon Verrette (par intérim)

Service du budget
Hieu-Duc Trinh

Service des systèmes
Jacques Leguay

Service des ressources matérielles
Raymonde Fiset

Direction générale de l'administration financière
Alphé Poiré

Service des études et programmes
Antoine Sylvain

Service de la gestion financière et administrative
Jacques Asselin

Division de la surveillance et assistance
Vacant

Service du financement municipal
Jean-Pierre Michel

Division des emprunts
André Mercier

Division des obligations
Jean-Claude Quesnel

Division des subventions
Marc-André Laforest

Division de la vérification
Benoît Arial

Direction générale de l'évaluation foncière
Robert Fournier

Service de l'administration des programmes
Gaston Vachon

Service de la surveillance administrative et des normes d'évaluation
Roger Mayrand

Direction générale de la prévention des incendies
Gaétan Levasseur

Service de la prévention
Jean-Claude Roch

Service de la protection municipale
Jean-Guy Delage

Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
Georges Felli

Service de l'aide à la planification rive-nord
Fernand Martin

Service de l'aide à la planification rive-sud
Marcel Meunier

Service de l'administration des programmes
Robert Aubé

Service des études et projets
Jean Rousseau

Direction générale des relations avec les municipalités
Lucien Métras

Service de l'organisation municipale
François Gélinas (Formacadres)

Service des affaires nordiques et amérindiennes
Jean-Guy Blouin

Service des bureaux régionaux
Raymond Lynch (par intérim)

Service des communications
Richard Thériault

Délégués régionaux du Ministère:

1. Rimouski
Jules Coulombe

2. Chicoutimi
André Rochefort

3. Québec
Michel Fernet

4. Trois-Rivières
Normand Papineau

5. Sherbrooke
Bernadette Doyon

6. Montréal
Raymond Lynch

7. Hull
Pierre Ricard

8. Rouyn
Roland King

9. Baie-Comeau
Roland Verreault

États financiers

Répartition du budget
selon les programmes et éléments de programme
1984-1985

	Effectifs P	Effectifs O	Budget*	Budget* révisé	Dépenses*
Programme 01					
Aménagement du territoire municipal					
Élément de programme					
1 Urbanisme et aménagement du territoire	57	10	17 964,0	27 964,0	22 486,4
Programme 02					
Aide et surveillance administratives et financières					
Éléments de programme					
1 Surveillance de la gestion municipale	100	6	4 190,5	4 236,9	3 949,4
2 Aide financière aux municipalités			23 624,2	22 720,1	16 926,6
3 Fonds de péréquation			13 000,0	14 600,0	14 600,0
Programme 03					
Évaluation foncière					
Éléments de programme					
1 Normalisation et aide technique	54	5	12 630,7	13 290,7	9 694,3
2 Compensation en guise d'impôt foncier à l'égard des immeubles du Gouvernement			62 865,4	62 865,4	51 320,2
3 Compensation en guise d'impôt foncier à l'égard des immeubles des réseaux des Affaires sociales et de l'Éducation			222 089,7	219 829,7	207 149,1
4 Compensation de l'effet de plafonnement et de l'impôt foncier sur les terres agricoles			11 602,3	12 902,3	12 902,3

* En milliers de dollars

Répartition du budget
selon les programmes et éléments de programme
1984-1985

	Effectifs P	Effectifs O	Budget*	Budget* révisé	Dépenses*
Programme 04					
Gestion interne et soutien					
Éléments de programme					
1 Direction et gestion interne du Ministère	59		3 941,1	3 944,1	3 482,9
2 Soutien technique	76	28	3 461,9	3 403,3	3 160,9
Programme 05					
Aide institutionnelle et restructuration du territoire					
Éléments de programme					
1 Organisation municipale	10		1 500,2	1 671,8	1 643,4
2 Affaires nordiques et amérindiennes	8		9 437,5	9 297,5	8 999,1
3 Administration centrale et bureaux régionaux	34		1 590,5	1 568,9	1 219,9
Programme 06					
Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts					
Élément de programme			54 283,2	54 533,2	51 229,0
Programme 08					
Sécurité — Incendie					
Éléments de programme					
1 Direction et prévention	19		788,8	756,7	636,0
2 Aide aux municipalités	20		1 199,6	1 231,7	1 053,3
Total	**437**	**49**	**444 169,6**	**454 816,3**	**410 452,8**

* En milliers de dollars.

**Répartition du budget et des dépenses par catégorie*
1984-1985 (en milliers de dollars)**

Catégories	Budget initial	Budget révisé	Dépenses
01 Traitements	15 682,1	15 186,0	13 989,7
02 Autres rémunérations	1 199,6	1 532,5	1 317,3
03 Communications	1 241,1	1 415,5	1 196,6
04 Services	4 246,8	4 355,7	2 489,9
05 Entretien	42,2	73,9	62,6
06 Loyers	287,5	236,4	173,2
07 Fournitures	672,0	729,8	583,0
08 Équipement	93,7	540,5	184,4
10 Transfert	420 690,1	430 520,5	390 139,3
11 Autres dépenses	14,5	21,2	16,8
13 Prêts, placements et avances	—	204,3	—
Total	**444 169,6**	**454 816,3**	**410 452,8**

* À l'exclusion des organismes affiliés (CNA, CMQ, BREF, SAO et SIQ).

Dépenses par programme*

Titre du programme	Exercice 1984-1985 (en milliers de dollars)
Aménagement du territoire municipal	22 486,4
Aide et surveillance administratives et financières	35 476,0
Évaluation foncière	281 065,9
Gestion interne et soutien	6 643,8
Aide institutionnelle et restructuration du territoire	11 862,4
Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts	51 229,0
Sécurité — Incendie	1 689,3
Total	**410 452,8**

* À l'exclusion des organismes affiliés (CNA, CMQ, BREF, SAO et SIQ).

**Dépenses de transfert par programme*
(incluant les organismes)**

Titre du programme	Exercice 1984-1985 (en milliers de dollars)
Aménagement du territoire municipal	19 970,9
Aide et surveillance administratives et financières	31 526,6
Évaluation foncière	276 953,2
Gestion interne et soutien	444,6
Aide institutionnelle et restructuration du territoire	9 892,0
Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts	51 229,0
Sécurité — Incendie	123,0
Société d'aménagement de l'Outaouais (SAO)	5 487,9
Société immobilière du Québec (SIQ)	83 750,5
Total	**479,377,7**
Moins:	
* Dépenses de transfert non considérées comme subvention selon le manuel de comptabilité à l'usage des municipalités	−(271 018,8)
Subventions	208 358,9
Pourcentage des subventions par rapport au total	43,5%

* Ce type de dépenses de transfert (non considérées comme subvention) comprend celles des programmes de compensation pour l'effet de plafonnement de la taxe d'affaires des PME, de compensation d'en-lieux de taxes foncières des immeubles du Gouvernement, des réseaux de l'Éducation et des Affaires sociales et des fermes et boisés.

Deuxième partie

Les principales réalisations en 1984-1985

1. Aménagement du territoire municipal

La responsabilité de la mise en oeuvre du programme Aménagement du territoire municipal relève de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et des trois services qui la composent.

Dans le cadre de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la Direction a poursuivi en 1984-1985 la réalisation de son principal objectif qui est de fournir une assistance administrative et technique aux municipalités, municipalités régionales de comté et communautés urbaines et régionale, de même qu'aux ministères concernés et une assistance financière permettant aux municipalités régionales de comté, communautés urbaines et régionale d'assumer leurs nouvelles responsabilités en matière d'aménagement du territoire.

La Direction générale s'est également préoccupée d'exécuter ses autres mandats relatifs à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire.

Les diverses activités reliées à la réalisation de ce programme peuvent être regroupées sous trois thèmes principaux:

— l'aide à la planification;

— l'assistance financière;

— les études, dossiers et avis divers.

Aide à la planification

L'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a instauré de nouvelles règles de jeu en matière d'aménagement autant pour les autorités gouvernementales que pour les corporations municipales locales et régionales. À ces instances, la loi octroie de nouveaux pouvoirs et impute de nouvelles responsabilités en plus de définir le cadre dans lequel s'exercent ces responsabilités et les relations institutionnelles qu'elles nécessitent. La Direction générale a donc organisé l'aide à la planification qu'elle dispense pour faire en sorte que les connaissances et les pratiques s'ajustent progressivement à cet état de choses sans toutefois créer une dépendance envers le Ministère ou encore prendre en charge les responsabilités des autres. Bien au contraire, la politique générale du Ministère en matière de valorisation du pouvoir municipal a toujours été présente à chaque intervention, que ce soit dans la publication de guides, dans la diffusion de diverses informations ou dans le travail de collaboration technique.

Élaboration de guides et de documents d'aide technique

Comme les publications spécialisées constituent un instrument privilégié pour rejoindre une clientèle choisie, la Direction générale a lancé en 1984-1985 la collection Aménagement et Urbanisme dont sept documents ont déjà été publiés, soit:

— Proposition préliminaire d'aménagement,

— Adoption d'un schéma d'aménagement,

— Adoption d'un plan d'urbanisme durant l'élaboration du schéma d'aménagement,

— Adoption des règlements d'urbanisme durant l'élaboration du schéma d'aménagement,

— Modification d'un plan d'urbanisme durant l'élaboration du schéma d'aménagement,

— Les programmes d'acquisition et d'aménagement de terrains,

— Modification des règlements durant l'élaboration du schéma d'aménagement.

Trois autres documents sont sur le point d'être publiés et 15 nouveaux titres sont en préparation ou en voie d'élaboration. Les sujets traités dans les documents de cette collection se rapportent à divers aspects techniques, administratifs ou procéduriers de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Ils s'adressent aux personnes oeuvrant dans ces domaines.

Diffusion d'information

La Direction générale a utilisé d'autres modes de diffusion d'information pour rejoindre la clientèle dans toute sa diversité. La volonté est d'obtenir un contact le plus personnalisé possible dans cette démarche pour faire connaître l'aménagement.

Le personnel de la Direction a donc participé à divers congrès, colloques ou journées d'étude organisés, entre autres, par diverses municipalités régionales de comté, l'Union des municipalités du Québec, l'Union des municipalités régionales de comté du Québec, l'Association québécoise d'urbanisme, l'Institut canadien d'urbanisme, l'Association québécoise des techniques de l'eau, le Regroupement des centres-villes du Québec et autres.

Pour rejoindre le grand public, la Direction a été présente à quelques salons tels celui de la Jeunesse et celui de l'Habitation. À ces occasions, elle a distribué des dépliants conçus pour intéresser un tel public. Elle a aussi mis au point un jeu informatisé sur l'aménagement et l'urbanisme pour permettre aux gens de se familiariser avec les instruments de planification que sont le schéma d'aménagement et le plan d'urbanisme.

La Direction tient également à rejoindre les jeunes pour qu'ils puissent comprendre très tôt ce que peut être le rôle de citoyen dans toutes ses dimensions. À cette fin, elle a réalisé un guide d'activités pédagogiques dans le cadre du programme de géographie du Québec et du Canada de 3e année secondaire, suite à une entente avec le ministère de l'Éducation en décembre 1983. Dix-huit activités d'enseignement et d'apprentissage ont été préparées. Au cours de cette année, ces documents ont été mis à l'essai auprès de 70 enseignants/tes et conseillers/ères pédagogiques provenant de 19 commissions scolaires réparties dans les régions administratives 02, 03, 04, 06 et 07 du Québec.

Toujours pour se rapprocher des gens, un service téléphonique supplémentaire a été mis sur pied. Les citoyens, les élus et les gestionnaires locaux ont plus facilement accès à l'information sur l'aménagement en contactant directement un professionnel en la matière. Au-delà de 1 500 appels téléphoniques ont été reçus depuis.

La Direction générale collabore aussi à la rédaction d'articles de revues distribuées dans le milieu municipal ou auprès de spécialistes en aménagement. Ces revues sont publiées par certains organismes ou associations professionnelles ou par le Ministère lui-même. Ces communications maintiennent le lien avec des médias spécialisés et avec ces groupes de lecteurs.

Assistance technique

Un des mandats de base de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire consiste à fournir une assistance technique aux municipalités régionales de comté, aux municipalités et aux communautés urbaines et régionale.

La formule adoptée s'avère intéressante pour le monde municipal puisqu'elle met à sa disposition une équipe de professionnels chargés de l'aider à solutionner ses problèmes en matière d'aménagement et d'urbanisme, tout en lui facilitant l'accès aux spécialistes du Gouvernement. Sur cet aspect, l'exercice financier 1984-1985 a été très actif. Le personnel de la Direction a participé à environ 700 réunions de cet ordre organisées à l'intention des membres des conseils ou des fonctionnaires des municipalités régionales de comté et des municipalités. Certaines rencontres ont également été tenues avec les interlocuteurs et interlocutrices des communautés urbaines et régionale.

Pour l'essentiel, ces travaux consistent à compléter la mise en place des municipalités régionales de comté et à élaborer les schémas d'aménagement. En janvier 1985, une nouvelle municipalité régionale de comté a été constituée, Mirabel, ce qui porte leur nombre à 95. De plus, 14 lettres patentes ont été modifiées au cours de cet exercice pour tenir compte de diverses demandes ainsi que des recommandations de la Commission d'étude sur la région de l'Outaouais.

D'autre part, presque toutes les municipalités régionales de comté ont maintenant entrepris l'élaboration de leur schéma d'aménagement et 46 nouveaux protocoles d'entente ont été signés à cette fin ce qui en porte le nombre à 91. Des modifications à ces protocoles ont été apportées: 47 à titre de première modification et 11 fois comme seconde. Ces modifications ont trait au calendrier et, quelques fois, au budget consacré au schéma d'aménagement.

Les travaux d'élaboration de ces schémas en sont, en grande partie, à la première étape, soit 38 adoptions de proposition préliminaire d'aménagement. Dans 11 cas, une proposition d'aménagement a été adoptée, ce qui constitue une étape charnière puisqu'elle amène des décisions engageantes pour la municipalité régionale de comté et le Gouvernement. Deux municipalités régionales de comté ont adopté la version définitive et une, le schéma d'aménagement. D'autre part, la Communauté urbaine de Montréal a adopté sa proposition d'aménagement et la Communauté urbaine de Québec, son schéma d'aménagement.

Pendant que les municipalités régionales de comté élaborent leur schéma d'aménagement, la Direction générale participe à la préparation et à la transmission des orientations du Gouvernement comme la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le prévoit. Ainsi, 73 municipalités régionales de comté ont reçu les documents d'orientations préliminaires du Gouvernement et 8 avis du ministre ont été transmis aux municipalités régionales de comté, suite à l'adoption de leur proposition d'aménagement.

Pour contrôler l'utilisation de leur territoire pendant la préparation de leur schéma d'aménagement, 92 municipalités régionales de comté ont mis en vigueur un règlement de contrôle intérimaire. Ils servent à prévenir des réalisations inconsidérées et lourdes de conséquence avant même que les décisions d'aménagement ne soient prises. Cinq nouveaux règlements sont entrés en vigueur en 1984-1985. Au fur et à mesure que les études d'aménagement pro-

gressent et que les municipalités régionales de comté ont une meilleure connaissance de leur territoire et de ses possibilités, les règlements sont ajustés aux situations locales, et c'est ainsi que 218 règlements de modification ont été adoptés. Ces modifications sont de nature administrative ou portent sur la reconnaissance des droits acquis ou encore sur des assouplissements aux règles d'aménagement.

Le ministre a utilisé son pouvoir de ne pas laisser entrer en vigueur un amendement en totalité ou en partie dans 24 cas. Il s'agissait principalement de maintenir une bande de protection riveraine des cours d'eau, de conserver des dimensions de lots adéquates à l'intérieur d'une zone d'encadrement naturel de lacs et cours d'eau ou d'éviter certaines constructions en zone où le risque d'inondation est élevé. Ces interventions ont été faites avec l'appui d'autres ministères et à la suite de discussions avec les municipalités régionales de comté concernées.

La Direction a également fourni une collaboration technique par l'intermédiaire de la gestion des demandes des municipalités dans le cadre des programmes PAIRA, PAAT, ReviCentre et dans le cadre de sa participation à des projets municipaux subventionnés à partir du Fonds de développement régional de l'Office de planification et de développement du Québec.

Procédure d'autorisation et de suivi des programmes d'acquisition et d'aménagement de terrains

Les programmes d'acquisition et d'aménagement de terrains ont été rendus possibles par la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., C. S-8, art. 77 et suivants). Ils visent à permettre aux municipalités de planifier l'aménagement de secteurs résidentiels et d'en assurer la réalisation.

Ils confèrent aux municipalités les pouvoirs requis pour acquérir de gré à gré par expropriation, aliéner et viabiliser des terrains à des fins d'habitation et à des fins connexes.

Au cours de l'exercice, la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire* a procédé à la révision des documents administratifs afférents au programme d'acquisition et d'aménagement de terrains et a rédigé un nouveau texte d'information à ce sujet à l'intention des municipalités. Au cours de cette période, un nombre accru de municipalités ont présenté un projet de programme d'acquisition et d'aménagement de terrains, ou une modification à leur programme et ont reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et la confirmation par décret du Gouvernement. Plusieurs municipalités ont par ailleurs demandé des informations sur ce programme.

Assistance financière

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire administre le programme du ministère des Affaires municipales d'assistance financière aux municipalités régionales de comté. Par ailleurs, elle est associée, à titre divers, à l'administration de certains programmes de subventions, notamment le programme d'aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts (PAIRA)** et le programme relatif à la gestion des subventions spéciales pour la réalisation de projets de développement spécifiques dans certaines municipalités.

Aide financière aux MRC et aux communautés urbaines et régionale

Une assistance financière est fournie aux municipalités régionales de comté dans le but de leur permettre d'assumer leurs responsabilités en matière d'aménagement du territoire.

Au cours de l'exercice financier 1984-1985, le Ministère a versé aux municipalités régionales de comté 14 481 000 $ dans le cadre de trois programmes de subvention dont:

— 7 975 000 $ pour le fonctionnement;

— 2 050 000 $ pour la rémunération des membres des conseils des municipalités régionales de comté;

— 4 465 000 $ pour l'élaboration des schémas d'aménagement.

Une assistance financière est aussi fournie, selon les différents exercices financiers, aux communautés urbaines et régionale pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités dans le cadre de l'élaboration des schémas d'aménagement.

Au cours de l'exercice financier 1984-1985, le Ministère a versé à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cadre de ce programme, une somme de 543 500 $.

Programmes de subventions

Dans certains cas, l'administration des programmes de subventions est partagée entre plusieurs programmes budgétaires. C'est ainsi que l'établissement de critères, l'analyse des demandes, la recommandation, la décision et même, à l'occasion, les formalités de paiement, sont des activités couvertes par un programme budgétaire alors que les

* En collaboration avec la Direction générale de l'administration financière.

** À la mise en place d'infrastructures, de travaux de voirie.

crédits sont affectés à un autre programme, comme le programme d'aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts (PAIRA), par exemple, dont la gestion est assumée conjointement par la Direction générale de l'administration financière et la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire pour les aspects les concernant respectivement.

Le programme 1, Aménagement du territoire municipal, recouvre les activités suivantes rattachées à l'administration de programmes de subventions:

— revitalisation des centres-villes et secteurs centraux (ReviCentre), en vigueur depuis le 1er avril 1984;

— subventions spéciales.

Revitalisation des centres-villes et secteurs centraux (Revicentre)

À la suite de l'annonce par le Gouvernement au mois de novembre 1983 d'un plan de relance économique, le Conseil des ministres a approuvé un programme d'aide à la revitalisation des centres-villes et secteurs centraux (ReviCentre). Ce programme a été conçu par la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, notamment dans le cadre de sa participation au Comité interministériel sur la politique des centres-villes. La Direction a ensuite été chargée d'en concevoir les modalités et d'en assumer la gestion durant les trois années de son existence, soit du 1er avril 1984 au 31 mars 1987.

Entre le 1er avril 1984 et le 31 mars 1985, période au cours de laquelle les municipalités pouvaient déposer une demande d'admissibilité au programme, la Direction a reçu 150 demandes et déjà à la fin du mois de mars 1985, une soixantaine de municipalités avaient été reconnues admissibles au programme. Par ailleurs, une dizaine d'entre elles avaient signé un protocole d'entente avec le Ministère, au sujet des interventions qu'elles entreprendront durant l'année 1985-1986.

Aide à l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égouts (PAIRA-1983)

Les crédits relatifs au programme de subvention PAIRA-1983, affectés au programme 6 du budget du Ministère, ont été épuisés au cours de l'année budgétaire 1983-1984 et ce programme a été suspendu le 1er octobre 1984.

Le 5 février 1985, le programme de subvention PAIRA-1983 a été reconduit sous l'appellation PAIRA-1985. La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire établit l'admissibilité des projets soumis au Ministère en fonction de critères et normes spécifiques inscrits aux programmes PAIRA-1983 et PAIRA-1985.

Ainsi, au cours de l'exercice financier 1984-1985, la Direction a effectué dans le cadre du programme PAIRA-1983 quelque 97 analyses sur des questions ayant trait à l'admissibilité de nouvelles demandes. Elle a également procédé à l'analyse de 67 dossiers de vérification de coûts en établissant les coûts réels des travaux admissibles une fois ceux-ci réalisés par les municipalités dans le cadre des programmes PAIRA et PAIRA-1983; ceci afin de permettre le versement par la Direction générale de l'administration financière de l'aide financière destinée à ces dernières. La Direction a également effectué environ 233 analyses de règlements d'urbanisme de municipalités relatives aux exigences minimales de lotissement et de construction.

Subventions spéciales

Le Ministère peut verser dans certaines circonstances des subventions pour des projets qui ne s'inscrivent pas dans le cadre de programmes spécifiques, mais que le Gouvernement a décidé d'appuyer financièrement par le biais du fonds de développement régional de l'Office de planification et de développement du Québec. Ces projets, auxquels l'Office de planification et de développement du Québec reconnaît un impact régional, peuvent concerner, notamment l'implantation d'infrastructures dans des municipalités où prévalent des conditions particulières, l'acquisition de terrains dans le cadre de l'aménagement de parcs urbains, des interventions ponctuelles dans le cadre de la revitalisation de centres-villes, la mise en oeuvre d'un programme de restauration domiciliaire ou divers autres travaux municipaux compatibles avec les objectifs du Fonds de développement régional et à l'égard desquels le ministère des Affaires municipales produit un avis favorable.

Au cours de l'exercice 1984-1985, le Ministère, par le biais de l'implication de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, a ainsi entrepris ou continué de verser une partie des subventions réservées aux villes de Trois-Rivières (500 000 $), de Sherbrooke (471 200 $) et de Rouyn (1 973 150 $) relativement à des interventions réalisées par ces municipalités. Par ailleurs, le Ministère a versé une aide financière pour la construction d'une caserne d'incendie à Maniwaki (150 000 $) et pour le prolongement d'une conduite d'aqueduc à La Baie (250 000 $). Ces sommes d'argent ont fait l'objet d'un transfert de fonds au ministère des Affaires municipales en provenance du Fonds de développement régional de l'Office de planification et de développement du Québec.

Études, dossiers et avis divers

À titre de partenaire gouvernemental et de responsable de la mise en application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le ministre des Affaires municipales a fourni aux municipalités régionales de comté, ses orientations générales relativement aux législations, projets et programmes ayant des incidences sur l'aménagement du territoire.

Toujours dans le cadre du programme relatif à la mise en application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Direction générale a participé activement à l'amélioration du processus d'échanges entre les ministères et les municipalités régionales de comté, tant par sa participation au sein de divers comités interministériels que par la préparation de mémoires et d'avis nombreux.

La Direction générale offre un concours régulier à l'élaboration et au développement de politiques gouvernementales ayant une incidence sur l'urbanisme, l'aménagement du territoire ou le monde municipal. À cet effet, elle conçoit des programmes, propose des modifications législatives et assure la participation technique du Ministère au sein de groupes de travail. L'implication de la Direction générale dans le cadre du projet de refonte des lois municipales, à l'occasion des consultations entourant l'énoncé du projet de Loi sur le bâtiment ou du projet de politique sur l'habitation, ou encore à titre de collaborateur relativement à l'implantation et la réaffectation d'infrastructures linéaires, en sont des exemples.

La Direction générale s'assure aussi du suivi et de l'évolution des politiques et programmes d'aménagement du territoire en cours, en effectuant des analyses et en évaluant diverses modalités de leur mise en oeuvre.

Ainsi, de nombreuses activités de soutien furent consacrées à la mise en place de 34 sociétés d'initiative et de développement des artères commerciales (SIDAC) dans 26 municipalités et ce, dans le cadre des efforts du Ministère consacrés à la revitalisation des centres-villes.

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire se doit d'approfondir continuellement son expertise des divers aspects de l'aménagement urbain et rural afin d'intensifier ses efforts dans le domaine de la production documentaire et de fournir à ses clientèles un soutien de plus en plus particularisé. C'est dans cette optique qu'elle a initié, au cours de l'exercice 1984-1985, un projet de recherche en aménagement rural et certains rapprochements auprès de divers centres de formation et de recherche en aménagement du territoire et en urbanisme.

Cet objectif d'amélioration du contenu des divers instruments d'intervention en aménagement du territoire et en urbanisme se poursuit de plus par l'analyse d'expériences tant canadiennes que nord-américaines ou européennes, afin d'en tirer certains enseignements et d'en évaluer les modalités d'adaptation.

La poursuite d'échanges plus systématiques avec les municipalités s'inscrit aussi dans cette volonté d'une approche concertée des problèmes, besoins et attentes du milieu local en aménagement. Ces activités devraient permettre à la Direction générale d'orienter ses efforts vers le développement d'outils méthodologiques préventifs, susceptibles d'améliorer la qualité des interventions municipales en la matière.

La Direction générale collabore à divers projets d'intervention gouvernementale tels que le projet Archipel, celui relatif au parc Saguenay ou encore aux modalités de consultation sur les parcs urbains.

La cartographie de base des municipalités régionales de comté demeure une activité de la Direction générale qui publiera un répertoire d'informations cartographiques.

Avis divers

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire est également appelée à fournir des avis divers sur des projets gouvernementaux, municipaux et privés qui sont assujettis à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à la Loi sur la qualité de l'environnement ou qui font l'objet d'évaluations interministérielles. Il en va de même des propositions de modifications législatives et réglementaires et, notamment, de celles qui ont des incidences sur les finances municipales et sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Selon le protocole établi puis révisé en 1982 entre le ministère des Affaires municipales et le ministère de l'Environnement et ce, dans le cadre du Comité interministériel sur les études d'impacts sur l'environnement, 79 nouvelles études d'impact furent soumises à la Direction générale pour l'analyse du projet de directive. À celles-ci s'ajoute le traitement de nombreux autres projets qui en sont rendus à des étapes ultérieures du processus de consultation (recevabilité, acceptabilité environnementale).

La Direction générale a soumis 36 avis concernant des projets d'annexions, fusions, érections en municipalité ou toutes autres modifications dans la structure du territoire municipal, plus particulièrement, en ce qui a trait aux aspects de ces projets inhérents à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

La Direction était impliquée dans le processus d'approbation par le ministère des Affaires municipales, des règlements municipaux visant la promotion de la construction domiciliaire. Au cours de l'exercice, elle a formulé 60 avis relativement aux règlements soumis à cet égard par autant de municipalités. Ces avis ont été émis en fonction des critères reconnus par le Ministère pour l'approbation des règlements des municipalités, dont ceux relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

Le personnel de la Direction générale a également été appelé à produire des avis concernant les territoires soumis à des lois particulières telles la région aéroportuaire de Mirabel et la ville de Percé. Avec la venue des municipalités régionales de comté et l'entrée en vigueur de règlements de contrôle intérimaire, le Ministère a cependant amorcé son retrait de ces dossiers, ce qui fut le cas pour les environs du Parc du Mont-Sainte-Anne, en 1984-1985.

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales

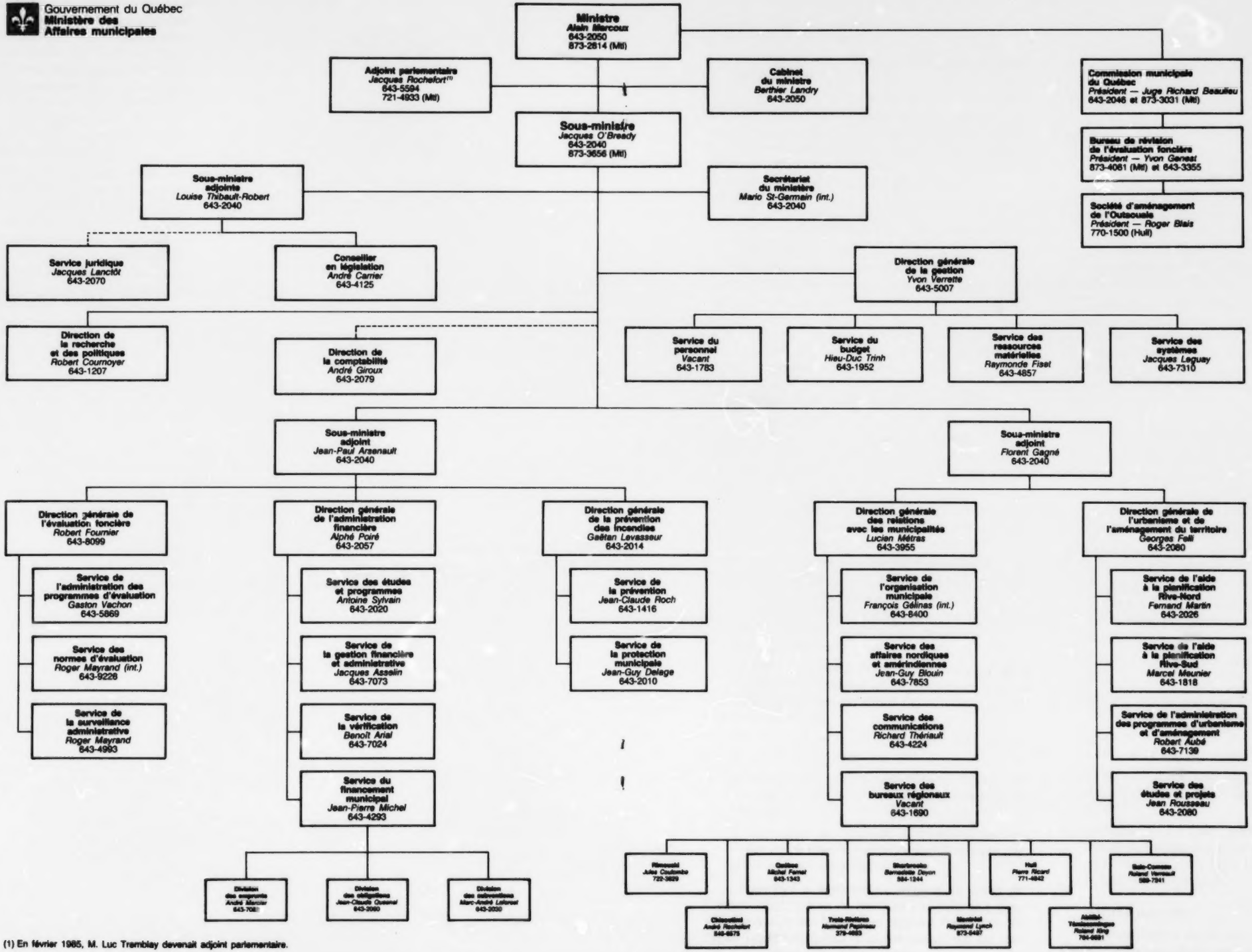

(1) En février 1985, M. Luc Tremblay devenait adjoint parlementaire.

2. Aide et surveillance administratives et financières

Le programme Aide et surveillance administratives et financières correspond aux activités des quatre services de la Direction générale de l'administration financière. Plus précisément, l'élément 1 est consacré au fonctionnement de l'ensemble de la direction et les éléments 2 et 3 regroupent des paiements de transfert.

Études et programmes d'administration financière

Le Service des études et programmes d'administration financière est responsable de la formulation des principes et de l'élaboration des normes de comptabilité applicables aux municipalités du québec. Le Service participe également d'une façon active à la mise en oeuvre et à l'adaptation du nouveau régime fiscal des municipalités.

Comptabilité et finances municipales

Le Service a effectué au cours de 1984-1985 une mise à jour du Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec; cette sixième mise à jour sera disponible au cours de l'exercice 1985-1986.

Comme à chaque année, le Service a procédé à la révision et à la mise à jour des différents documents à caractère financier utilisés par les corporations municipales. Il s'agit des formulaires et guides suivants:

— le formulaire du rapport financier 1984 et le cahier des prévisions budgétaires 1985 propres à chacun des groupes d'organismes suivants: municipalités locales, villages nordiques et municipalités régionales de comté;

— le guide du rapport financier 1984 et du cahier des prévisions budgétaires 1985 des municipalités locales ainsi que celui des municipalités régionales de comté;

— le formulaire de calcul des revenus 1985 destiné aux municipalités locales;

— le formulaire et guide d'utilisation du programme triennal des dépenses d'immobilisations 1985-1986-1987;

— le formulaire de demande de compensation de l'effet de plafonnement de la taxe d'affaires imposée aux petites entreprises.

Le Service a également complété au cours de l'année l'élaboration de formulaires uniformes pour la présentation des budgets et rapports financiers des régies intermunicipales. Ces documents ont été rendus disponibles cette même année.

Fiscalité

Le Service a procédé à de multiples travaux en fiscalité municipale:

— mise à jour d'une étude portant sur l'évolution des finances municipales depuis l'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité municipale;

— conception et élaboration d'un répertoire des indices de richesse, d'effort fiscal et des dépenses per capita concernant chacune des municipalités du Québec; cette brochure est actuellement disponible au ministère des Affaires municipales.

Le Service est aussi responsable du paiement des montants dus aux municipalités dans le cadre des programmes de transfert minimum, de péréquation, de compensation de l'effet de plafonnement de la taxe d'affaires et de compensation tenant lieu de taxes sur les réseaux de télécommunications, de gaz et d'électricité.

Étude des lois municipales

Le Service procède à l'étude des lois municipales et de leurs amendements notamment pour en évaluer la portée sur le plan de l'administration financière.

Au cours de l'année 1984-1985, ses réalisations ont été les suivantes:

— participation à un comité ministériel chargé d'identifier les problèmes législatifs ainsi que de proposer des mesures correctives;

— inventaire périodique des amendements proposés par la Direction générale de l'administration financière;

— révision des dernières versions du projet de loi 2;

— analyse des projets d'amendements aux chartes des municipalités (15 demandes);

— commentaires sur les amendements aux règlements de la Loi sur la fiscalité municipale;

— production d'une liste de mandats de recherche dans le cadre du projet de réfonte des lois municipales;

— participation à l'élaboration d'un règlement sur le prix de revient des immeubles acquis pour fins de revente en vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux.

Autres activités

La contribution du Service dans la diffusion de l'information aux administrateurs municipaux a prin-

cipalement consisté à animer des sessions d'information et à préparer du matériel et former des moniteurs pour ces dernières.

Les sujets abordés furent principalement les changements apportés aux formulaires de rapport financier et de prévisions budgétaires et la mise en application du projet de loi 2.

Enfin, le Service a réalisé de nombreux autres travaux dans des domaines connexes à l'expertise et à l'analyse financière. Entre autres:

— analyse des programmes triennaux d'immobilisations des communautés urbaines et de leur commission de transport, recommandation et préparation de projets de décret pour approbation gouvernementale;

— évaluation de la présentation du programme triennal des dépenses d'immobilisations présentées par les organismes concernés;

— évaluations ponctuelles des performances financières de certaines municipalités;

— participation aux travaux du Comité de l'Ordre des Comptables Agréés du Québec portant sur la vérification des municipalités et autres organismes municipaux;

— analyse d'ordonnances de la municipalité de la Baie James et participation à des travaux concernant cette dernière;

— exécution de certains travaux de secrétariat de la Direction générale de l'administration financière;

— expertises financières et expressions d'opinions portant sur les annexions et fusions des municipalités réalisées au cours de l'année;

— mise en place du Comité consultatif sur l'administration financière des municipalités qui regroupe des membres de l'Ordre des comptables agréés, de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec et de l'Association des cadres financiers municipaux du Québec;

— recensement des organismes paramunicipaux pour évaluer l'impact de leurs activités sur la situation financière des municipalités;

— participation à l'élaboration d'une politique de perfectionnement des élus et des fonctionnaires municipaux.

Gestion financière et administrative

Au cours de l'exercice 1984-1985, les activités du Service de la gestion financière et administrative ont d'abord consisté à fournir aux municipalités locales, aux municipalités régionales de comté (MRC) ainsi qu'aux régies intermunicipales l'information et l'aide technique nécessaires en matière de gestion administrative, financière, budgétaire et comptable. Le Service s'est également consacré à plusieurs autres activités telles l'analyse financière, la participation à l'élaboration des documents de formation et d'information, la promotion et l'implantation de la politique d'achat en milieu municipal et l'aide à la Commission municipale de Québec. On retrouve ci-après une description sommaire des réalisations du Service selon ses principaux domaines d'activités.

Rapprochement des clientèles et assistance technique

En accord avec les orientations générales du Ministère pour l'exercice 1984-1985, le Service s'est grandement préoccupé à la fois de réaliser un rapprochement avec le milieu municipal et de diriger sa mission d'assistance vers les municipalités qui en ont le plus besoin.

Aussi, les mesures suivantes lui ont-elles permis d'atteindre ces objectifs:

— révision de l'organisation du Service en vue d'assurer une présence plus soutenue et plus régulière auprès des clientèles;

— offre de services professionnels de formation et d'information aux associations de fonctionnaires municipaux;

— instauration, conjointement avec la Corporation des secrétaires municipaux du Québec, d'un programme d'initiation des nouveaux secrétaires-trésoriers/ères;

— contribution, conjointement avec la Corporation, à l'implantation d'un programme de formation de base et de formation continue s'adressant aux secrétaires-trésoriers/ères, et tenue de séances expérimentales en collaboration avec la Corporation et le Service des bureaux régionaux;

— formation d'un comité technique conjoint avec la Corporation pour traiter de gestion financière, budgétaire et comptable des municipalités, pour évaluer les besoins et attentes des secrétaires-trésoriers/ères, et pour discuter des moyens nécessaires pour répondre à ces besoins;

— offre de service personnalisé aux municipalités qui doivent assumer la gestion de projets d'immobilisations.

Comme les années passées, le Service a également procédé à de nombreuses interventions individuelles auprès des secrétaires-trésoriers/ères, des conseils municipaux ou de leurs autres partenaires de gestion; ces interventions ont consisté à les informer, à les conseiller et à les assister dans la gestion de la municipalité.

Autres activités

Le Service a participé à la tenue de nombreuses séances d'information destinées surtout aux fonctionnaires municipaux et portant sur la préparation du budget et du rapport financier, sur les législations et réglementations ainsi que sur l'instrumentation incidentes à leurs affaires, cette participation ayant atteint son sommet lors de l'avènement du projet de loi 2; ces interventions furent faites tant auprès des municipalités locales et régionales que des régies intermunicipales.

En complément des tournées générales et d'une participation à divers congrès et colloques, le Service a privilégié la formule de groupes restreints et a tenu de nombreuses cliniques pour traiter de différents aspects de la gestion financière des municipalités, soit les règlements d'emprunt, le suivi budgétaire, la gestion de trésorerie et le plan comptable.

Enfin, le Service a poursuivi d'une façon soutenue son action auprès des municipalités régionales de comté et des régies intermunicipales.

Services à la Commission municipale du Québec

Le Service a collaboré, avec la Commission municipale du Québec, à l'administration de huit municipalités dont le conseil n'a pu siéger valablement en raison de démissions; il s'agit de municipalités administrées en vertu de l'article 100 de la Loi sur la Commission municipale du Québec. Il a participé à la tenue de l'enquête sur la ville de Rimouski et procédé à diverses opérations pour la Commission municipale du Québec. Il a également représenté cet organisme et formulé certaines recommandations suite à la mise en tutelle des municipalités de Notre-Dame-du-Lac et de Saint-Didace.

Enfin le Service a traité un certain nombre de plaintes portées contre des administrations municipales; il a donné l'assistance nécessaire au retour à une situation normale.

Il est intervenu à six reprises afin de régler des différends dans l'application d'ententes intermunicipales. Il est également intervenu en vue du règlement du conflit Cantley-Gatineau.

Le Service a procédé à la vérification des réclamations présentées dans le cadre des programmes d'aide financière aux municipalités régionales de comté et du programme de compensation de l'effet de plafonnement de la taxe d'affaires.

Le Service a accordé une attention particulière à l'information, l'initiation et l'assistance aux conseils et fonctionnaires des municipalités locales nouvellement érigées ou restructurées.

En gestion financière, le Service a participé, avec la Direction générale des relations avec les municipalités, à l'élaboration d'un document traitant du suivi budgétaire dans le cadre des programmes de perfectionnement des élus et fontionnaires municipaux.

Le Service a multiplié les démarches en vue de l'implantation d'une véritable politique d'achat au Québec dans le réseau municipal; à cet effet, des rapports ont été produits sur différents aspects notamment les modifications législatives devant permettre les groupements d'achats. Le Service a donné suite aux plaintes et demandes d'information reçues et participé à différentes opérations de promotion telles la participation à des colloques régionaux et la publication d'articles. De plus, il a collaboré étroitement avec le Secrétariat de la Commission permanente interministérielle des achats en assumant le leadership dans les dossiers spécifiques au domaine municipal.

Le Service a effectué différentes missions spéciales d'information, d'assistance ou de redressement auprès de municipalités considérées comme déficientes, après analyse de leur situation financière ou encore auprès de municipalités telles que Gagnon et Schefferville qui sont confrontées à des problèmes particuliers.

Le Service a supervisé l'administration de la municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent et a poursuivi ses études et recherches conjointement avec la Direction générale des relations avec les municipalités dans une opération visant à réédifier la structure administrative et politique de ce territoire.

Financement municipal

Le Service du financement municipal regroupe les divisions des emprunts, des obligations et des subventions.

Emprunts

Suite à l'entrée en vigueur du projet de loi 2 le 1er janvier 1985, certaines tâches qui étaient auparavant assumées par la Commission municipale du Québec sont maintenant dévolues au Service. Ainsi, au cours de la période comprise entre le 1er janvier et le 31 mars 1985, le Service a fait des recommandations au ministre suite à l'analyse de 39 demandes d'engagement de crédit et 14 demandes de cautionnement. Par contre, seulement 2 demandes d'autorisation concernant les emprunts temporaires ont été étudiées depuis le 1er janvier 1985 alors que 867 demandes pour un montant total de 654 460 912 $ avaient été analysées pour la période comprise entre le 1er avril 1984 et le 31 décembre 1984.

Les autres réalisations du Service à ce chapitre ont été les suivantes:

— analyse de 2 863 règlements d'emprunt pour une valeur globale de 1 101 217 728 $;

— analyse de 69 projets d'ententes intermunicipales;

— analyse de 259 programmes triennaux de dépenses d'immobilisations soumis par les cités et villes; les prévisions de dépenses d'immobilisations de ces municipalités pour les années 1984, 1985 et 1986 s'élevaient à 2,9 milliards $;

— émission d'avis financiers à d'autres ministères ou organismes concernant quelque 300 municipalités;

— aide technique et avis aux administrations municipales sur la préparation des règlements d'emprunt et l'élaboration des programmes triennaux des dépenses d'immobilisations;

— participation à l'élaboration du projet de loi et mise en place des mécanismes requis pour son application;

— compilation de différentes statistiques pour les fins du Ministère et autres utilisateurs;

— participation à l'implantation de l'informatique.

Obligations

En plus de s'impliquer dès le début du processus d'emprunt des municipalités, le Service procède à la réalisation du financement à long terme prévu aux règlements d'emprunt municipaux. À cette fin, il effectue la mise en marché des obligations et autres effets négociables, produit des statistiques sur ces financements et, en conformité avec l'article 12 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires, valide les obligations émises.

La valeur des titres émis au cours de l'exercice 1984-1985 a atteint 1 207 223 954 $ (472 émissions), ce qui représente une augmentation de 17,8 % par rapport à l'année antérieure; ce montant comprend les emprunts de la ville de Montréal et de la Communauté urbaine de Montréal qui se sont élevés respectivement à 97 500 000 $ et à 286 500 000 $.

Par ailleurs, le Service du financement municipal a procédé, par l'entremise de son bureau d'ouverture des soumissions, à 290 séances pour l'ouverture de 828 soumissions, ceci en conformité avec les mandats confiés à cet effet au ministre des Affaires municipales par les municipalités. Il a également effectué la validation de titres pour un montant global de 1 190 567 097 $.

À la demande des municipalités et autres organismes municipaux, le Service a préparé 538 tableaux d'amortissement de dettes à long terme; de plus, il a élaboré et transmis au ministère des Transports ou au ministère de l'Environnement, selon le cas, quelque 32 échéanciers relativement aux emprunts effectués soit par les commissions de transport, soit par les municipalités bénéficiant de l'aide financière pour l'exécution de travaux reliés à l'épuration des eaux.

Enfin, il y a lieu de signaler les réalisations suivantes du Service en regard du financement des municipalités:

— production de différentes statistiques, analyses et avis sur la dette, les refinancements et le service de dette des municipalités et organismes municipaux; ces renseignements sont produits pour répondre aux besoins des municipalités, du ministère des Affaires municipales et du ministère des Finances;

— assistance aux détenteurs et détentrices lorsque des titres sont perdus ou volés;

— représentation au Comité de financement municipal; ce comité, au sein duquel sont également représentés le ministère des Finances et la Commission municipale du Québec, a principalement comme mission de traiter les demandes de financement à effectuer sur un marché étranger ou en devises étrangères et de conseiller les ministres concernés sur les sujets suivants: la réglementation en matière de soumissions et de taux d'intérêt, les nouveaux modes de financement et les modifications aux lois en matière de financement;

— représentation du Ministère aux Salons de l'Épargne-placement à Montréal, Québec et Sherbrooke ainsi qu'au Congrès mondial des Cités Unies tenu à Montréal.

Subventions

Le Service du financement municipal a été chargé, au cours de 1984-1985, de la gestion des subventions spéciales, du programme d'initiative municipale pour l'emploi (PRIME) et des programmes d'aide relatifs aux réseaux d'aqueduc et d'égouts (PAIRA et PAIRA-83).

Suite à l'entente de mars 1984 concernant les modalités de la mise en oeuvre de programmes de création d'emplois du gouvernement du Canada dans les corporations municipales du Québec, l'intervention du Service a été requise pour l'administration des programmes « Canada au travail » (« volet régulier », « article 38 de la Loi de l'assurance-chômage » et « emplois d'été ») et « Croissance locale de l'emploi ». Dans le cadre de ces programmes, le Service a notamment effectué les travaux suivants:

— élaboration de documents explicatifs et administratifs;

— assistance aux municipalités;

— analyse de 2 350 dossiers et production de recommandations à la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, après consultation avec les autres ministères et organismes du gouvernement du Québec impliqués.

Le Service est également intervenu dans l'administration du volet municipal du programme de Travaux communautaires mis sur pied par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu; il y a traité 519 dossiers.

Par ailleurs, le Service a collaboré à l'administration du programme d'aide financière qui s'adresse aux villages nordiques de même qu'à ceux qui concernent le regroupement municipal et la sécurité-incendie. Il a également continué de percevoir les prêts accordés aux municipalités de 1963 à 1968 en vertu de la Loi pour faciliter le financement de certains travaux municipaux, de même que ceux consentis par le ministère des Finances entre 1973 et 1975. Il a de plus participé, conjointement avec le Bureau de la protection civile du Québec, à l'administration du programme d'aide financière aux municipalités victimes de sinistres naturels.

Enfin, soulignons que le Service a procédé à une évaluation des engagements financiers dans le cadre du programme « PAIRA-83 ». Cette étude a amené la reconduction de celui-ci sous l'appellation « PAIRA-85 »; des crédits additionnels de 35 millions $ ont aussi été mis à la disposition des municipalités.

Vérification

Au cours de l'exercice 1984-1985, les activités du Service de la vérification ont été les suivantes:

— vérification des prévisions budgétaires et des rapports financiers des municipalités locales, des municipalités régionales de comté et des régies intermunicipales; cette vérification vise à:
  - s'assurer du respect de certaines exigences légales portant sur les finances municipales ainsi que du respect des principes et règles contenus au Manuel de normalisation de comptabilité municipale au Québec,
  - s'assurer de la fiabilité des données financières et statistiques stockées sur informatique et utilisées à différentes fins dont la détermination du montant de certaines compensations et subventions aux municipalités;

— informations, conseils et avis sur l'application des normes de comptabilité municipale et sur le régime de fiscalité municipale;

— analyse de la situation financière de certaines municipalités et recommandations suite à différentes demandes de municipalités relativement par exemple à l'affectation de soldes disponibles sur règlements d'emprunt et à la consolidation de dettes;

— production, analyse et interprétation de statistiques financières sur les municipalités autant pour fins internes, gouvernementales et publiques;

— étude des demandes de délais pour les budgets et pour l'envoi des comptes de taxes;

— réception et suivi des documents transmis par les municipalités locales et régionales ainsi que des régies intermunicipales concernant la nomination des vérificateurs.

Subventions spéciales

Au cours de l'année 1984-1985, le Service du financement municipal a versé à ce titre un montant de 2 402 000 $, dont 1 871 000 $ à la ville de Montréal pour l'aménagement de Plaza St-Hubert et une somme de 524 000 $ répartie entre 4 municipalités, suite à des engagements pris par le gouvernement du Québec relativement à l'incinérateur de la Rive-Sud de Québec.

Programme d'initiative municipale pour l'emploi (PRIME)

Ce programme vise à stimuler la création de nouveaux emplois en fournissant aux municipalités et organismes municipaux les moyens d'effectuer maintenant des travaux ou études qui auraient autrement été différés.

En vertu de ce programme, le Ministère rembourse à la municipalité, jusqu'à concurrence de 240 $, la rémunération hebdomadaire versée aux employés/es. De plus, une allocation pouvant atteindre 150 $ par semaine par emploi est versée pour couvrir les avantages sociaux, les matériaux et autres frais inhérents au projet générateur d'emploi. Les personnes recrutées par la municipalité doivent avoir été référées au préalable par un centre Travail-Québec et la subvention est versée pour une période variant de 20 à 52 semaines de travail; le nombre d'heures minimum de travail hebdomadaire qui était antérieurement fixé à 30 heures a été réduit à 25 heures. La date limite pour la réalisation des travaux d'abord fixée au 30 octobre 1984 a été reportée au 31 décembre 1984.

Le budget pour ce programme s'élève à 45,7 millions $. Les municipalités ont soumis un total de 2 404 projets d'un coût total estimatif de 118 millions $; de ce nombre, 1 328 projets ont été acceptés

pour une possibilité de création de 5 839 emplois et une aide financière de 44,3 millions $. L'aide financière versée au cours de l'exercice 1984-1985 s'élève à 10,5 millions $.

Formule de transfert minimum

Ce programme d'aide gouvernementale avait été instauré au moment de l'entrée en vigueur de la réforme sur la fiscalité municipale pour assurer aux municipalités un transfert net de ressources d'au moins 10 $ per capita. Ce programme devait prendre fin au cours de l'exercice 1982-1983; il a cependant été reconduit pour les exercices financiers 1983-1984 et 1984-1985 dans des proportions dégressives, soit respectivement 75 % et 40 % des montants originaux.

Pour l'exercice 1984-1985, 556 municipalités ont donc continué de bénéficier de ce programme en se partageant une somme de 4,9 millions $. L'administration de ce programme relève du Service des études et programmes d'administration financière.

Compensation de l'effet de plafonnement de la taxe d'affaires

Ce programme d'aide financière vise à compenser la municipalité pour la réduction de la taxe d'affaires qu'elle doit accorder en vertu de l'article 237 de la Loi sur la fiscalité municipale. Cet avantage financier est destiné aux petites places d'affaires lorsque le taux de la taxe d'affaires excède 15%.

Les versements effectués en vertu de ce programme se sont élevés à 3,3 millions $ en 1984-1985; des huit municipalités bénéficiaires, six sont situées sur l'Île de Montréal et deux sur le territoire de la Communauté urbaine de Québec.

Un amendement à la loi introduit en décembre 1983 a déjà amputé de 50 % cette réduction obligatoire de taxe d'affaires en 1984-1985 et la fera disparaître complètement pour les années subséquentes. Cependant, les municipalités pourront à l'avenir compenser elles-mêmes de telles réductions de la taxe d'affaires. Le Service des études et programmes d'administration financière est responsable du versement de ces compensations.

Péréquation

La péréquation est un programme de subvention conçu pour atténuer les disparités financières intermunicipales et ainsi venir en aide aux municipalités les plus démunies. Il s'adresse aux municipalités qui ont une richesse foncière par tête inférieure à 66 2/3% de celle de l'ensemble des municipalités du Québec. L'importance de cette aide varie pour chacune des municipalités bénéficiaires en fonction des deux facteurs suivants:

— l'ampleur de l'écart entre sa richesse foncière par tête et les deux tiers de celle de toutes les municipalités du Québec,

— et le niveau de l'effort fiscal fourni pas les contribuables de la municipalité impliquée.

Pour l'exercice écoulé, le programme a nécessité un déboursé de 14,3 millions $ réparti entre 472 municipalités. Le Service des études et programmes d'administration financière est responsable de l'administration de ce programme.

3. Évaluation foncière

Le troisième programme budgétaire du Ministère est consacré à l'évaluation foncière. Le premier élément comprend les dépenses de fonctionnement de la Direction générale de l'évaluation foncière de même que les fonds d'un programme de subvention. Les éléments 2, 3 et 4 sont consacrés à des paiements de transfert.

En 1984-1985, les principaux programmes d'activités de la Direction générale de l'évaluation foncière ont été la mise en chantier de l'Édition II du Manuel d'évaluation foncière du Québec, édition faite sous le signe de la continuité des rôles, l'information et l'animation pour assurer l'atteinte et le maintien des objectifs, l'administration de programmes de compensations versées aux municipalités et faisant partie de la réforme fiscale municipale.

Études et travaux

En 1984-1985, la Direction générale de l'évaluation foncière a procédé à une réorientation de ses activités, le tout en un effort de rationalisation et de décroissance.

Dans cette perspective, l'accent a été placé sur ce qui correspond aux orientations d'information, d'animation et de recherche en normes, procédés et méthodes, de même qu'en mécanisation et simplification des procédés administratifs, surtout en ce qui a trait aux paiements de compensations tenant lieu de taxes.

La réorganisation entreprise et réalisée au Service de la surveillance administrative a été étendue à l'ensemble de la Direction générale et un projet de mécanisation du plus grand nombre de fonctions a été soumis aux autorités y inclus un projet de paiement direct des transferts aux municipalités, projet dont la réalisation est cependant encore au stade préliminaire d'élaboration.

La Direction générale a également effectué des travaux de recherche fiscale aux fins du suivi de la réforme fiscale municipale. Il faut particulièrement mentionner les questions relatives aux chemins de fer, les terrains de golf, le secteur coopératif et l'industrie en général avec un volet particulier sur la pétrochimie et l'industrie lourde. Elle a également participé à la recherche de solutions de rechange sur les questions administratives relatives aux fermes et boisés.

Dans l'intervalle, les relations avec l'extérieur ont constitué une activité importante pour la Direction: avec les évaluateurs et évaluatrices lors de séminaires, congrès, conférences, symposiums, de même qu'avec le milieu municipal, les autres provinces et certains états américains. On a aussi constaté un intérêt marqué de la part de pays francophones d'Afrique et des échanges d'information sont survenus à ce niveau.

Normes d'évaluation

Le Service des normes d'évaluation est responsable du premier programme d'activités, soit celui d'établir, maintenir et améliorer les normes, guides et directives aux fins d'évaluation foncière.

Ce programme vise à assurer l'uniformité administrative à la base des rôles d'évaluation en fournissant un guide, d'usage réglementaire, de même qu'un cheminement, des principes et concepts et un ensemble de formulaires intégrés à la base d'un système d'information et d'évaluation foncière. Le Manuel d'évaluation ne fixe pas la valeur mais il constitue un instrument que l'évaluateur doit adapter à la réalité économique du milieu. Il en résulte pour les municipalités une économie en recherche, en développement et méthodes d'évaluation foncière, tout en permettant une comparaison entre les rôles, leurs bases et les résultats obtenus.

Le Manuel d'évaluation foncière du Québec contient ces normes et a été publié en 1975. Il comporte plusieurs volumes tournés principalement vers l'établissement du premier rôle de nouvelle génération mais selon une philosophie, des principes et des concepts de portée universelle de telle sorte qu'il puisse aussi servir à l'établissement de toute valeur selon le concept de valeur marchande la plus probable.

Il était urgent d'accélérer le processus de révision du Manuel et d'orienter ce dernier pour tenir compte de l'avènement du système international de mesures, des nouvelles techniques de construction, de l'évolution de la réalité scientifique et économique, des suggestions reçues du milieu et enfin, de l'usage prononcé de l'ordinateur afin de faciliter et dynamiser l'appariement des données et faciliter une mesure plus juste du comportement du marché le plus probable.

C'est ainsi qu'un plan directeur de recherche et développement pour la révision du Manuel fut parachevé et la révision des volumes et leur publication sont prévues pour s'étaler du printemps 1984 à la fin de l'année 1985. À noter également que toutes les fiches et formulaires d'usage obligatoire seront également disponibles en version informatique.

Il est à noter que le Manuel, de par sa clientèle, déborde du milieu municipal. Environ le tiers des usagers et usagères de ce guide administratif et technique n'oeuvre pas dans le milieu municipal.

Surveillance administrative

Le Service de la surveillance administrative poursuit un objectif d'information relative au domaine de l'évaluation foncière en général et assure l'animation du milieu municipal et de leurs évaluateurs et évaluatrices pour favoriser l'avènement et le maintien de rôles d'évaluation de meilleure qualité. À cet effet, le Service procède à la vérification administrative des rôles fonciers et à la re-vérification des niveaux médians des rôles fonciers.

Il y a deux ans, une première révision des procédés administratifs de vérification des niveaux médians a été réalisée. Elle visait des questions de principes et le respect des responsabilités avec l'extérieur. L'an dernier, la révision a été poursuivie et visait surtout le reste des procédés administratifs et la dynamisation des moyens informatiques.

En 1984, tous les niveaux médians furent vérifiés et approuvés avant la fin de l'année et la presque totalité au début de décembre. Il s'agit là d'une nette amélioration par rapport aux années antérieures et d'une réduction de deux mois de la période de travail requise pour traiter ce dossier. De plus, il n'y a eu aucune intervention décisionnelle de la Direction générale en subtitution à l'évaluateur local.

Le Service administre également des paiements de transfert, soit ceux relatifs au programme d'aide à l'implantation des rôles d'évaluation de nouvelle génération (PAIRE).

En 1984-1985, dans le cadre de ce programme, le Service vérifia 250 rôles d'évaluation nouvellement déposés et analysa 550 rôles, soit en correction pour les années antérieures, soit en réalisation partielle. L'ensemble des transferts administrés dans le cadre du PAIRE est de 10 314 000 $.

Durant le présent exercice financier, le Service doit revoir la politique et les moyens d'information, y inclure l'augmentation du nombre de séminaires de perfectionnement destinés aux évaluateurs, réaliser de nouvelles brochures d'information, mécaniser davantage le dossier de traitement du niveau médian et en réduire encore les délais de sortie. Enfin, il doit élaborer une nouvelle politique en remplaçant la surveillance des rôles par un système d'animation reposant sur un échantillonnage préventif des rôles en différentes régions du Québec, et en concentrant son action sur les rôles qui, l'année précédente, indiquaient les plus grandes déficiences. Ces objectifs sont d'ailleurs, pour la plupart, bien avancés.

Administration des programmes d'évaluation foncière

La Direction générale de l'évaluation foncière administre plusieurs programmes de compensations relatifs aux taxes municipales. Le Service de l'administration des programmes en a la responsabilité.

Compensations sur les immeubles

Pour l'exercice 1984-1985, les subventions compensatoires, à l'égard des immeubles des réseaux de l'Éducation et des Affaires sociales, de même que ceux du Gouvernement, des ambassades et des consulats ont totalisé 258 500 000 $. Un total de 1 100 municipalités ont reçu des subventions compensatoires.

Compensations sur les fermes et boisés

Au cours de l'exercice, 900 municipalités ont adressé au Ministère des demandes de compensations concernant le manque à gagner subi par les municipalités à cause de l'existence de plafonds sur l'imposition des fermes et boisés. Ces municipalités ont reçu 13 000 000 $ et 81 000 propriétés étaient visées par ces compensations.

En 1984-1985, une révision de l'ensemble des procédés administratifs relatifs à tous les programmes de paiement tenant lieu de taxes a été entreprise. De plus, la mécanisation d'une fiche signalétique de chaque immeuble a été poursuivie, le tout dans le cadre de la réalisation de conceptions administratives déposées en 1983. Cette mécanisation ne vise cependant pas les dossiers des fermes et boisés. Pour le prochain exercice, l'accélération de la révision des procédés administratifs et l'usage supérieur de l'informatique constituent des objectifs importants.

4. Administration générale

Le programme 4 regroupe les activités de législation, de recherche et politiques, de même que de gestion.

Législation

Au cours de l'exercice, le Ministère a préparé un certain nombre de lois publiques et a travaillé à des projets de réglementation. Il a collaboré avec d'autres ministères à la rédaction de lois publiques et a analysé et commenté certains de leurs projets de lois. Enfin, il a participé à divers groupes de travail intraministériels ou interministériels.

Lois publiques principalement préparées par le Service de la législation:

— projet de loi 2 de 1984: « Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les finances municipales » (1984, chapitre 38), sanctionnée le 21 décembre 1984*

— projet de loi 4 de 1984: « Loi sur le ministère des Affaires municipales » (1984, chapitre 40), sanctionnée le 21 décembre 1984*

— projet de loi 61 de 1984: « Loi sur les immeubles industriels municipaux » (1984, chapitre 10), sanctionnée le 12 juin 1984**

— projet de loi 92 de 1984: « Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Québec et d'autres dispositions législatives » (1984, chapitre 32), sanctionnée le 20 juin 1984*

— projet de loi 95 de 1984: « Loi sur les budgets de recherche et de secrétariat des partis politiques municipaux à Montréal, Québec et Laval » (1984, chapitre 34), sanctionnée le 20 juin 1984*

— projet de loi 6 de 1985: « Loi modifiant diverses dispositions législatives pour favoriser la mise en valeur du milieu aquatique » (1985, chapitre 3), non adoptée avant le 1er avril 1985.

Éventuelles lois publiques principalement préparées par le Service de la législation et non présentées à l'Assemblée nationale:

— projet de loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

— projet de loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les municipalités***

— projet de loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal et d'autres dispositions législatives***

Lois publiques d'autres ministères préparées en partie par le Service de la législation:

— projet de loi 15 de 1984: « Loi modifiant diverses dispositions législatives » (1984, chapitre 47), sanctionnée le 21 décembre 1984.

— projet de loi 84 de 1984: « Loi modifiant diverses dispositions législatives (1984, chapitre 27), sanctionnée le 20 juin 1984.

Autres lois préparées en partie par le Service de la législation:

— projet de loi 222 de 1984: « Loi concernant le Parc industriel et technologique Québec-Sainte-Foy » (1984, chapitre 77), sanctionnée le 21 décembre 1984.

— projet de loi 225 de 1984: « Loi concernant la ville de Saint-Hubert », dont le principe n'a pas été adopté avant le 1er avril 1985.

Règlements principalement préparés par le Service de la législation:

— règlement modifiant le Règlement sur la répartition entre les corporations municipales des revenus provenant de l'application de l'article 221 de la Loi sur la fiscalité municipale, entré en vigueur le 12 décembre 1984.

— règlement modifiant le Règlement sur la participation gouvernementale au financement des corporations municipales, entré en vigueur le 12 décembre 1984.

— règlement modifiant le Règlement sur la forme ou le contenu minimal de divers documents relatifs à l'évaluation et à la fiscalité municipales, entré en vigueur le 14 novembre 1984.

---

* pour ces lois, le travail du Service de la législation au cours de l'exercice 1984-1985 a porté non seulement sur la préparation du projet aux fins de sa présentation à l'Assemblée nationale, mais aussi sur la modification du projet présenté, dans le cadre de son cheminement devant l'Assemblée, pour déboucher sur la version sanctionnée de la loi.

** pour cette loi présentée au cours de l'exercice 1983-1984, le travail du service de la législation au cours de l'exercice 1984-1985 a porté sur son cheminement devant l'Assemblée nationale.

*** ces projets de lois ont été rédigés au cours de l'exercice 1984-1985; cependant, non seulement ils n'ont pas été présentés à l'Assemblée nationale avant le 1er avril 1985 mais en plus ils n'ont pas fait l'objet d'une décision du Conseil des ministres avant cette date.

— règlement modifiant le Règlement sur la nature des taxes ou des compensations à considérer pour établir le taux global de taxation d'une corporation municipale, entré en vigueur le 14 novembre 1984.

— règlement modifiant le Règlement sur les règles permettant de déterminer à quelle proportion médiane de la valeur locative réelle des places d'affaires ou des locaux correspondent les valeurs inscrites au rôle de la valeur locative, entré en vigueur le 14 novembre 1984.

Travail d'analyse et de commentaires par le Service de la législation sur des projets de loi ou de règlement des autres ministères:

— Projet de loi 3 de 1984: « Loi sur l'enseignement primaire et secondaire » (1984, chapitre 39), sanctionnée le 21 décembre 1984.

— projet de loi 8 de 1984: « Loi sur la Société de transport de la Ville de Laval » (1984, chapitre 42), sanctionnée le 21 décembre 1984.

— projet de loi 19 de 1984: « Loi électorale » (1984, chapitre 51), sanctionnée le 21 décembre 1984.

— projet de loi 76 de 1984: « Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les transports » (1984, chapitre 23), sanctionnée le 20 juin 1984.

— projet de loi 86 de 1984: « Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement » (1984, chapitre 29), sanctionnée le 20 juin 1984.

— projet de loi 13 de 1984: « Loi sur les parcs nationaux », non adoptée avant le 1er avril 1985.

— projet de loi 20 de 1984: « Loi portant sur la réforme au Code civil du Québec du droit des personnes, des successions et des biens », non adoptée avant le 1er avril 1985.

— projet de loi 81 de 1984: « Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives », non adoptée avant le 1er avril 1985.

— projet de loi 29 de 1985: « Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et diverses dispositions législatives », non adoptée avant le 1er avril 1985.

— éventuel projet de loi constituant la Société de transport de la rive sud de Montréal.

— éventuel projet de loi sur les sociétés municipales et intermunicipales de transport.

— éventuel projet de loi sur le bâtiment.

— éventuel projet de loi modifiant la Loi sur les biens culturels.

— éventuel projet de loi sur les règlements.

— éventuel projet de loi sur les sûretés (privilège lié aux taxes municipales).

— éventuel projet de loi modifiant la Loi sur la Société du parc industriel du centre du Québec.

— éventuel projet de loi instituant un Code de procédure pénale.

— projet de règlement sur l'application de la Loi sur la protection du territoire agricole.

— projet de règlement sur l'eau pour consommation humaine.

— projet de règlement sur l'application de la Loi sur les terres publiques agricoles.

— projet de règlement sur les archives publiques.

— projet de règlement sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale.

Participation à divers groupes de travail intraministériels ou interministériels:

— réforme électorale municipale.

— réforme de l'organisation municipale territoriale.

— réforme de l'organisation administrative et du fonctionnement des municipalités.

— régime de retraite des élus municipaux.

— suites au rapport du Comité Québec-municipalités sur la fiscalité.

— sous-comité technique de la Table Québec-municipalités sur la réforme du régime des approbations.

— contrôle de l'alcool dans les milieux nordiques.

Recherche et politiques

Les principaux dossiers traités par la Direction au cours de l'exercice 1984-1985 sont décrits dans les paragraphes qui suivent:

Décentralisation et développement régional

Dans les dossiers connexes de la décentralisation et du développement régional, la Direction a analysé divers documents d'orientation émanant du Secrétariat du ministre délégué au Développement régional et du Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation, en vue de formuler des avis aux autorités du Ministère. Il s'agissait notamment d'un mémoire faisant le point de la démarche gouvernementale en matière de décentralisation, du rapport de consultation sur « Le choix des régions » et du mémoire du ministre responsable sur les suites à donner à cette consultation.

Révision des lois municipales

— Le projet de loi sur les élections et les référendums municipaux

Dans le cadre des travaux du groupe de travail sur la réforme électorale, la Direction a étudié des aspects tout aussi variés que l'octroi de crédits d'impôt aux particuliers dans le financement des partis politiques municipaux, le droit de vote lors des référendums, le tarif d'honoraires payables aux officiers d'élection et l'uniformisation de la durée des mandats des élus municipaux.

— L'organisation territoriale des municipalités

Également dans le contexte de la révision des lois municipales, la Direction de la recherche et des politiques a participé aux travaux du groupe de travail sur l'organisation territoriale des municipalités. De façon plus spécifique et en collaboration avec le Service de l'organisation municipale, la Direction a coordonné l'élaboration et la rédaction d'un document d'orientation en matière d'organisation territoriale.

Projet de loi 216 — Ville de Québec

Suite à la présentation par la Ville de Québec d'un projet de loi modifiant sa charte, la Direction en a analysé certains aspects, notamment les propositions concernant la refonte des dispositions électorales, l'extension des pouvoirs du comité exécutif, l'élargissement des pouvoirs réglementaires et en particulier ceux afférents au domaine immobilier.

Budget de recherche et de secrétariat des partis politiques municipaux

Suite aux représentations faites par les partis politiques d'opposition des villes de Québec, Montréal et Laval, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi modifiant les chartes de ces dernières afin d'autoriser l'octroi de budgets de recherche et de secrétariat aux partis politiques municipaux. La Direction a collaboré à l'élaboration de cette politique notamment en ce qui a trait à la formulation de la problématique, des hypothèses et de la position du Ministère.

Remembrement des terres dans la ville de St-Hubert

La Direction a examiné la situation difficile rencontrée par la Ville de St-Hubert en raison du morcellement des terres agricoles, de leur sous-utilisation et de la reprise par la municipalité de ces terres pour le non-paiement des taxes municipales. La Direction a analysé les solutions envisageables et a collaboré à la préparation d'un projet de loi privée pour la Ville de St-Hubert.

Législation du bâtiment

Dans le cadre de la révision des lois dans le secteur de la construction et de la sécurité du bâtiment, et en collaboration avec la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et la Direction générale de la prévention des incendies, la Direction a formulé plusieurs avis sur les propositions de législation soumises par le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur (MHPC). Ces avis portaient principalement sur la question du partage des responsabilités en matière de normalisation, de qualification et d'inspection reliées à la construction et à la sécurité du bâtiment. La direction a également participé à la consultation menée par le MHPC auprès des Unions des municipalités à ce sujet.

Politique d'habitation

Le Livre vert « Se loger au Québec » constate un accroissement du rôle des municipalités dans le champ de l'habitation, traditionnellement réservé à l'entreprise privée. Il suggère aussi de donner aux municipalités certains moyens pour contrôler l'évolution du coût de réalisation des logements, notamment par les interventions foncières, et pour stabiliser et alléger les frais d'occupation des logements, en particulier par des allégements fiscaux.

La Direction a préparé des commentaires sur ces aspects particuliers du Livre vert en vue de la consultation entreprise par le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur.

Loi sur les sociétés municipales et intermunicipales de transport

La Direction a analysé un avant-projet de loi soumis par le ministère des Transports afin de vérifier sa cohérence avec les récents amendements de la législation municipale. De façon plus précise, il s'agissait de vérifier si l'allégement des contrôles administratifs proposé par le ministère des Transports était conforme à la démarche de même nature réalisée par le ministère des Affaires municipales dans la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les finances municipales adoptée en décembre 1984.

Lois sur les sociétés de transport de la Communauté urbaine de Montréal et de la Rive Sud de Montréal

La Direction a collaboré avec la Direction du transport terrestre des personnes du ministère des Transports à l'élaboration de deux projets de loi visant la transformation des structures de décision et de gestion des commissions de transport de la CUM et de la Rive Sud de Montréal.

Évaluation et taxation des terrains de golf

Dans le cadre des travaux du comité conjoint permanent Québec-Municipalités sur la fiscalité, la Direction a été mandatée pour faire le point sur l'évaluation et la taxation des terrains de golf au Québec, en collaboration avec la Direction générale de l'Évaluation foncière.

À cet effet, un questionnaire a été adressé aux évaluateurs des quelque 230 terrains de golf du Québec. La compilation et l'analyse des résultats seront terminées au cours de l'année 1985.

Évaluation et taxation des fermes boisés

La Direction de la recherche et des politiques a d'abord finalisé un projet de mémoire au Conseil des ministres, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Énergie et des Ressources. Ce mémoire proposait plusieurs hypothèses de solution aux problèmes engendrés par le régime fiscal particulier des immeubles classés fermes ou boisés et les programmes de compensations financières qui y sont rattachés.

Suite à un premier examen de ces solutions par les ministres concernés, la Direction a dû évaluer les implications financières, pour les municipalités et le Gouvernement, d'autres mesures possibles y compris l'exemption des biens de production agricole et forestière de la taxe foncière. Un document d'orientation pour la table Québec-Municipalités a été préparé. Le ministre des Finances ayant retenu, dans son Discours sur le budget de mars 1985, une mesure ne s'appliquant qu'aux producteurs forestiers, les solutions et le document d'orientation sont en voie de révision pour la suite des consultations.

Régime de retraite des élus

Faisant suite aux travaux engagés l'année précédente et aux résultats des premières consultations avec les Unions de municipalités, des propositions de modifications au régime de retraite actuellement en vigueur ont été élaborées. Différents types de régimes ont été examinés et un document final de consultation a été préparé et soumis à la table Québec-Municipalités. Le Ministère espère en arriver à un accord avec les représentants des municipalités à ce sujet avant la fin de 1985, et la Direction travaille en collaboration avec un expert conseil externe sur cette question.

Programmes d'aide gouvernementale aux municipalités

Un répertoire interne intitulé « Participation du gouvernement du Québec au financement des municipalités » avait été préparé en 1981. En 1984, la Direction à mis à jour ce répertoire et a recommandé aux autorités du Ministère une formule de diffusion plus étendue de ce document.

Services de garde à l'enfance

Le Ministère est représenté au conseil d'administration de l'Office des services de garde à l'enfance et a été associé à la préparation d'une politique des services de garde. Les travaux d'un comité interministériel ont d'abord permis de faire le point sur le domaine de la garde à l'enfance au Québec, puis ils ont précisé quels devraient être les principes, les orientations et les objectifs d'une politique des services de garde. Enfin, le comité a esquissé les moyens à privilégier pour mettre en oeuvre cette politique.

De plus, la Direction a élaboré, en collaboration avec l'Office, un programme d'aide financière pour inciter les municipalités à mettre des immeubles municipaux à la disposition de garderies qui doivent se relocaliser pour se rendre conformes à la section IV (aménagement, chauffage et éclairage des locaux) du Règlement sur les services de garde en garderie.

Pour faciliter l'aide municipale aux garderies, la Direction a aussi proposé des modifications législatives permettant la cession ou la location de bâtiments municipaux à des garderies à titre gratuit.

Conseil interministériel sur la sécurité routière

La Direction représente le ministère au sein du Comité interministériel sur la sécurité routière. Dans le cadre du suivi des actions gouvernementales relatives à la diminution des accidents de la route, la Direction a participé à trois des quatre groupes de travail du comité: l'aménagement physique du réseau routier; l'éducation et la sensibilisation de la population à la sécurité routière; la gestion du système des contrevenants.

Programme national de soutien aux activités de loisir municipal

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a manifesté son intention de remplacer divers programmes de subvention par un « Plan national d'équipement » qui viserait à combler les déficiences régionales en équipements de loisir.

Présumant que les besoins réels sont appelés à devenir un critère primordial dans l'allocation des ressources financières et sachant aussi que le Ministère allait être formellement consulté sur cette question, la Direction a confié à un stagiaire le soin d'effectuer une recherche exploratoire qui vise à fournir un éclairage critique sur les équipements proposés et leur répartition.

Révision de la politique PIANEAU

La Direction a collaboré à la révision de la politique d'intervention du ministère de l'Environnement à l'égard des accidents naturels reliés à l'eau. La politique vise à départager les responsabilités du ministère de l'Environnement, des municipalités, des municipalités régionales de comté et des citoyens.

Voirie tertiaire

La Direction participe aux travaux du Comité interministériel sur la décentralisation de la voirie tertiaire. Ce comité avait pour mandat de mettre sur pied des expériences pilotes de transfert de responsabilité aux municipalités régionales de comté qui en faisaient la demande.

Économie d'énergie dans les municipalités

La Direction de la recherche et des politiques a collaboré avec le Bureau des économies d'énergie et certains représentants municipaux à la conception d'un programme d'aide financière et technique destiné à accélérer les investissements en économie d'énergie dans les municipalités.

La Direction a principalement contribué à la définition des objectifs du programme, à la préparation des textes administratifs et au cheminement du dossier au sein du Ministère. Dans la mise en oeuvre éventuelle de ce programme, le Ministère serait associé à sa gestion, conjointement avec le ministère de l'Énergie et des Ressources.

Récupération et recyclage

À la suite des engagements pris par les participants au Sommet de mars 1984 sur la récupération et le recyclage, la Direction a été amenée à confectionner, conjointement avec le ministère de l'Environnement, un guide sur la préparation des cahiers de charges et des soumissions pour l'enlèvement et le transport des déchets solides. Ce guide, s'adressant à la fois aux administrations municipales et aux entrepreneurs en services sanitaires, porte non seulement sur la collecte traditionnelle mais également sur la collecte sélective dans le but de faciliter l'engagement des deux parties dans cette activité nouvelle de récupération de matières recyclables.

D'autre part, la Direction assiste le sous-ministre dans sa participation aux travaux du comité permanent pour le développement de la récupération et du recyclage qui doit assurer la réalisation des engagements du Sommet.

Révision de la Loi sur les biens culturels

La Direction a procédé à une analyse approfondie du projet de révision de la Loi sur les biens culturels mis de l'avant par le ministère des Affaires culturelles et dont un des principaux objectifs consistait à habiliter les municipalités à agir dans le domaine de la protection du patrimoine.

Sommets régionaux

À l'occasion des sommets régionaux du Saguenay-Lac St-Jean et de l'Estrie, la Direction a collaboré aux travaux des comités de coordination interministérielle visant à préparer les réponses gouvernementales aux diverses propositions issues du milieu. Il s'agissait d'examiner les propositions susceptibles d'engendrer des modifications aux lois municipales ou aux programmes en vigueur.

Conférence des ministres des Affaires municipales

Dans le cadre des préparatifs de la Conférence annuelle des ministres des Affaires municipales, des textes sur les différents sujets figurant à l'ordre du jour de la Conférence ont été rédigés à l'intention du ministre et de la délégation québécoise.

Groupe de travail sur les cours municipales

À la suite d'une demande de l'Union des municipalités régionales de comté visant la création de cours municipales itinérantes, le ministère de la Justice a invité le ministère des Affaires municipales ainsi que les autres intervenants concernés à un groupe de travail ayant un mandat plus large de revoir l'ensemble des dispositions législatives et administratives régissant les cours municipales. Suite au constat du manque d'information empirique sur le fonctionnement des cours municipales, la Direction a élaboré un questionnaire adressé à un échantillon de 240 municipalités. Les résultats de cette enquête serviront à l'étude du groupe de travail au cours de 1985.

Sommet sur le Québec dans le monde

Dans le but d'élargir et d'intensifier les relations internationales du Québec, un Sommet de tous les intervenants oeuvrant sur la scène internationale se tenait à Montréal en mai et décembre 1984. Les Unions des municipalités, la Communauté urbaine de Montréal ainsi que le ministère des Affaires municipales représentaient le secteur municipal à ce Sommet sur le Québec dans le monde. La Direction a été amenée à préparer la participation du Ministère à ce Sommet.

Relance de la coopération franco-québécoise

Le ministère des Affaires municipales et le ministère français de l'Intérieur et de la Décentralisation ont décidé en octobre 1984 de relancer la coopération franco-québécoise dans le secteur municipal sur de nouvelles bases. Pour ce faire, ils ont convenu de préparer un plan d'action préliminaire, de discuter de son contenu et de l'approuver au cours de l'année 1985.

La Direction a entrepris la préparation de ce plan d'action au cours de l'automne 1984. Une consultation dans tous les secteurs d'activité du Ministère a permis d'identifier des besoins de connaissance dans le milieu municipal au Québec et les formules de coopération les plus susceptibles de les combler adéquatement.

Encadrement de stagiaires français

La Direction a organisé la visite de stagiaires français au Ministère et dans des municipalités québécoises. Il s'est agi de programmes de séjour au Québec pour, entre autres:

— quatre stagiaires de l'École nationale d'Administration.

— dix-sept stagiaires de l'École nationale d'Application des cadres communaux.

Programmes d'échange avec l'extérieur

Pour diversifier les échanges techniques avec l'extérieur, la Direction a proposé au ministère des Relations internationales plusieurs projets de missions spécialisées dans des pays autres que la France, dont les États-Unis, la Suisse, l'Autriche et la Suède. Le projet concernant les États-Unis a été retenu et la Direction a travaillé à son élaboration. Des fonctionnaires municipaux et des représentants d'Hydro-Québec, de Bell Canada et de Gaz Métropolitain iront étudier dans trois villes américaines des systèmes de gestion de l'information sur les infrastructures.

D'autres missions ont effectivement été réalisées au cours de 1984, soit par des professionnels de la Direction, soit par des fonctionnaires municipaux avec l'aide du Ministère.

Enfin, la coopération technique a aussi pris la forme de stages de professionnels de la Direction dans des administrations homologues.

La Division de l'information technique

Les activités de la Division de l'information technique peuvent se regrouper en cinq catégories:

— coordination interministérielle

— développement de systèmes d'information sur le territoire municipal

— publication de guides techniques

— cueillette de renseignements statistiques

— administration du centre de documentation.

Coordination interministérielle

Le responsable de la Division préside le comité interministériel regroupant le ministère de l'Énergie et des Ressources, le ministère de la Justice, le ministère des Transports et le ministère des Affaires municipales, dont la tâche est de recommander l'ordre de priorité selon lequel seront traitées les demandes des municipalités pour la confection de la cartographie à grande échelle de leur territoire. Cette cartographie est produite par les services du ministère de l'Énergie et des Ressources et sert principalement, dans la conjoncture actuelle, à la réforme du cadastre. Ce programme ayant été approuvé par le Gouvernement au début de 1985, les demandes visant la cartographie ont augmenté substantiellement. Selon une entente interministérielle, toutes les demandes municipales sont acheminées au ministère des Affaires municipales. En plus de traiter ces demandes, le personnel de la Division de l'information technique fournit à de nombreux interlocuteurs/trices municipaux, individuellement ou grâce à sa participation aux conférences spécialisées du monde municipal, une information générale sur la cartographie à grande échelle et son utilisation.

Par ailleurs, le comité gouvernemental sur le développement de la géomatique a poursuivi ses travaux jusqu'à la remise de son rapport au Conseil du Trésor en octobre 1984. La Direction de la recherche et des politiques a assuré des consultations auprès d'usagers de la géomatique du secteur municipal, consultations qui ont permis la rédaction de la partie du rapport touchant ce secteur. On y recommande la réalisation d'expériences pilotes de démonstration d'utilisations de la cartographie numérique dans les municipalités, afin de développer la polyvalence des systèmes de gestion de l'information reliée au territoire.

Développement de systèmes d'information sur le territoire

Les efforts de développement de sous-systèmes de traitement des données reliées au territoire ont porté sur trois modules: l'urbanisme, la gestion policière et les travaux publics.

Dans le premier cas, divers logiciels de traitement des données des fichiers des rôles d'évaluation ont permis, au moyen d'une indexation géographique des

donnés reliées à chaque propriété foncière, d'établir des relations entre le zonage, l'émission des permis, l'inventaire des bâtiments et le recensement municipal. L'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal a participé avec la Ville de Sainte-Hyacinthe à la diffusion des nouveaux outils informatisés auprès des urbanistes municipaux.

Dans le domaine de la gestion policière, un comité formé du ministère des Affaires municipales et du ministère de la Justice s'est donné comme mandat d'identifier un modèle informatisé de traitement des données sur la criminalité dans les municipalités. Un rapport préliminaire sur la conception administrative du logiciel a été terminé au cours du printemps 1985. Le système de gestion envisagé permettra aux corps policiers municipaux d'alléger leurs tâches cléricales et d'analyser plus efficacement les tendances locales de la criminalité.

En matière de génie municipal et de travaux publics, la conception d'un système est réalisée en collaboration avec l'École polytechnique de l'Université de Montréal et trois villes pilotes.

Ces activités de développement ont aussi fait l'objet d'efforts d'information et de diffusion. Par exemple, le personnel de la Division a organisé un colloque d'une journée sur les systèmes d'information à référence spatiale appuyé par une démonstration de logiciels et d'équipements informatiques. Ces activités se sont déroulées au cours du congrès international des Villes jumelées — Cités unies à Montréal en septembre 1984.

Publication de guides techniques

Les efforts de développement de systèmes d'information sur le territoire se sont aussi traduits par la publication de divers ouvrages. Un guide de caractère théorique sur la nature et l'utilisation de tels systèmes a été lancé dans le cadre du colloque déjà mentionné. Des documents plus techniques ont décrit en détail un ensemble de logiciels d'extraction des données du rôle d'évaluation. Une publication sur les applications découlant de la base géographique a été réalisée par la Division de l'information technique conjointement avec l'Association Carto-Québec. Ce document vise une meilleure sensibilisation du milieu municipal à l'utilisation d'une cartographie uniforme et polyvalente.

Cueillette de renseignements statistiques

En plus de l'administration du formulaire permettant le rapport des résultats des élections municipales de novembre 1984, et la compilation et l'analyse des données qui en proviennent, la Division a préparé et administré le questionnaire biannuel sur les activités municipales. Le personnel de la Division a préparé le traitement informatique des données recueillies, afin de publier certains résultats. Ce sera la première fois que les données recueillies par cet instrument feront l'objet d'un rapport à l'intention des municipalités, qui auront ainsi un moyen de comparer certains aspects de leur organisation et de leurs activités avec celles de municipalités comparables.

L'administration du Centre de documentation

Le nombre de prêts s'est maintenu à un peu moins de 3 000 pour l'exercice. L'intégration de la collection du Centre au système UTLAS est maintenant complétée. Le catalogage automatisé, la référence et le prêt sont maintenant accessibles par le réseau informatisé. Le Centre a ainsi presque terminé sa participation au programme d'informatisation de la gestion de l'information documentaire dans les bibliothèques gouvernementales.

De plus en plus, le Centre est reconnu comme le dépôt et le fournisseur principal de documents sur l'administration locale de même que l'aménagement et l'urbanisme. Ainsi, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale et la Bibliothèque administrative du Complexe G lui ont confié des centaines de documents spécialisés au cours de l'exercice, confirmant le Centre de documentation du Ministère comme le centre de référence principal en ces domaines.

Gestion

Un certain nombre d'éléments ont amené la Direction générale de la gestion à s'impliquer dans des études d'envergure. D'abord la désuétude et l'incompatibilité des systèmes informatiques résultant du retard accumulé au fil des ans dans ce domaine obligent à un vigoureux coup de barre. C'est ainsi qu'il a fallu pour une part assurer la coordination des travaux effectués dans le cadre de la conception du plan directeur de l'activité de systèmes au ministère des Affaires municipales. Ce plan, dont la réalisation s'échelonnerait sur une période de cinq (5) ans, permettra de doter le MAM de systèmes administratifs et informatiques adéquats supportés par une technologie moderne. C'est à l'occasion de la refonte en profondeur des systèmes que l'on verra à assurer leur intégration au processus de prise de décision permettant ainsi, aux usagers, de tirer profit d'une exploitation dynamique des données qui auront été traitées globalement et avec cohérence.

D'autre part, l'absence d'un système global de gestion documentaire, qui rend difficile pour ne pas dire impossible la recherche d'un dossier complet sur un sujet ou sur une unité administrative, ajoutée aux impératifs de la Loi sur les archives concernant le

calendrier de conservation et de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels concernant l'établissement et la mise à jour d'une liste de classement permettant leur repérage, nous ont amenés à procéder à une étude sur la gestion documentaire au Ministère. Là aussi la Direction générale de la gestion a assuré la coordination des activités rattachées à cette étude.

La Direction générale a participé à la réalisation du plan de développement de la bureautique, approuvé par le Conseil du trésor en 1983, et à sa mise à jour afin de répondre aux nouveaux besoins exprimés par les gestionnaires.

C'est ainsi que le parc d'appareils à traitement de textes au Ministère est passé de quatorze qu'il était au 1er avril 1984 à 28, au 31 mars 1985.

C'est dans le cadre de cette mise à jour du plan qu'un premier système multipostes en réseau fut installé.

Par souci d'efficacité et d'augmentation de la productivité, un effort constant a été fait afin que l'installation des postes de travail respecte les normes concernant l'ergonomie et favorise par ricochet une conception logique des postes de travail qui donne préséance aux besoins de la personne et facilite l'interaction individu-machine. Au cours de l'exercice financier 1984-1985 près de 1 500 heures de formation et de perfectionnement sur le sujet ont été dispensées aux personnes concernées.

La direction générale a poursuivi son travail de soutien en ce qui concerne les programmes d'égalités en emploi.

De plus elle a conçu et implanté les programmes de départs volontaires approuvés par les autorités du MAM et des organismes qui relèvent du Ministre. Ces programmes furent appliqués dans 18 cas.

En ce qui concerne le programme de stage en milieu de travail les gestionnaires ont été sensibilisés quant à l'objectif fixé par les autorités gouvernementales soit celui d'embaucher un nombre de stagiaires équivalent à 5 % de l'effectif régulier. C'est ainsi que 23 candidats et candidates furent embauchés au Ministère.

Dans le cadre de la mise en place d'une partie du nouveau système téléphonique Centrex III, la Direction générale de la gestion a d'abord assuré la formation de quelques personnes ressources qui par la suite, ont vu à informer le personnel du Ministère, du BREF et de la CMQ. Cette formation fut donnée à 514 personnes à l'occasion de 56 séances qui se sont échelonnées sur une période de 14 jours ouvrables.

La Direction générale de la gestion a traité de façon systématique 5 200 demandes de biens et services dont 1 700 réquisitions pour fournitures d'articles de bureau conservés au magasin du Ministère. De plus, 3 500 réquisitions pour des travaux de reprographie ont été traitées au service central du Ministère alors que 325 ont été acheminées vers le secteur privé.

Par ailleurs, 12 aménagements ont été réalisés et la Direction a assuré le support logistique à 20 reprises lors de la participation du Ministère à des congrès (dont celui du XI Congrès des villes jumelées et cités unies) colloques ou expositions.

Au niveau de la gestion des documents centralisés le Ministère a procédé à l'ouverture de 6 100 dossiers et 18 000 documents ont été indexés.

5. Aide institutionnelle et restructuration du territoire

C'est la Direction générale des relations avec les municipalités qui est responsable de la plupart des activités de restructuration du territoire et d'aide institutionnelle. Plus précisément, cette Direction générale s'occupe d'organisation municiaple, d'administration des affaires municipales en milieux nordique et amérindien, de la formation des élus/es et des fonctionnaires municipaux et de représentation régionale. Enfin, il revient à la Direction générale de développer les moyens nécessaires pour informer la clientèle du Ministère de ses orientations.

Organisation municipale

Au cours de 1984-1985, le Service de l'organisation municipale a exercé des activités d'assistance technique auprès des municipalités pour l'approbation du Ministère. Ces principales activités sont:

Le regroupement

Les municipalités ont formulé 29 demandes d'assistance technique. Neuf projets ont été abandonnés en cours de procédures et 6 autres ont été complétés pour donner les municipalités suivantes:

- Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, P. (Pointe-du-Moulin, V. et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, P.);
- Saint-Alexis-des-Monts, P. (Belleau, SD et Saint-Alexis, P.);
- Grondines, SD. (Saint-Charles-des-Grondines, VL. et P.);
- Saint-Patrice-de-Beaurivage, SD. (Saint-Patrice-de-Beaurivage, VL. et P.);
- Sainte-Agathe, SD. (Nelson, CT. et Sainte-Agathe, P.);
- Les Cèdres, SD. (Saint-Joseph-de-Soulanges, P. et Les Cèdres, VL.).

De plus, le Service a coordonné le paiement de 1 200 000,00 $ en vertu du programme d'aide financière au regroupement des municipalités (PAFREM).

L'annexion

Le Service a été impliqué dans 87 cas d'annexion dont 29 se sont réalisés au cours de l'année.

L'entente intermunicipale

Dans le cadre des ententes intermunicipales, le service a procédé au traitement de 186 dossiers dont 8 impliquant une MRC. Le ministre des Affaires municipales a approuvé 90 ententes dont 16 régies intermunicipales.

La constitution de municipalités

Au cours de l'exercice, le Service de l'organisation municipale a étudié 5 projets soumis par des groupes de citoyens/nes désireux de doter leur territoire d'une administration municipale. Il en a résulté la création des municipalités de Kipawa (MRC Témiscamingue) et de Saint-Pierre-de-Lamy (MRC Témiscouata) ainsi que le redémarrage de la municipalité de Kénogami (MRC Fjord-du-Saguenay), sans organisation municipale depuis 1923.

Le changement de dénomination ou de statut

Dans le cadre de cette activité impliquant la Commission de toponymie, 23 dossiers obtenaient les autorisations requises alors que 21 nouvelles demandes étaient inscrites.

Par ailleurs, le Service de l'organisation municipale a réalisé plusieurs travaux et est intervenu dans plusieurs dossiers ad hoc:

- 29 recherches historiques pour des municipalités désireuses de connaître l'évolution de leurs structures municipales;
- Une division en districts électoraux lors de l'étude pour le regroupement de Terrebonne et Saint-Louis-de-Terrebonne;
- La formation d'un comité local au Lac-Daigle;
- La participation à la révision des lois touchant l'organisation territoriale;
- La réorganisation administrative et territoriale de la municipalité de la Baie-James et de celle de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent.

Bureaux régionaux

La Direction générale des relations avec les municipalités assure, par ses bureaux régionaux, la présence régionale du ministère des Affaires municipales auprès des municipalités. Les activités réalisées au cours de l'année 1984-1985 correspondent aux mandats dévolus au Service des bureaux régionaux en matière de renseignement, d'information, de formation, de rétroinformation, de représentation et de concertation régionale.

Renseignement

Au cours de l'année, les bureaux régionaux ont répondu à plus de 22 000 demandes de renseignements provenant d'appels téléphoniques et de lettres. De ce nombre, 40 % venaient de fonctionnaires municipaux et 25 % de citoyens/nes. De plus, environ 1 000 personnes se sont présentées dans les différents bureaux régionaux pour obtenir des renseignements sur divers sujets relatifs aux affaires municipales.

Les demandes de renseignements téléphoniques concernaient principalement les procédures municipales, les programmes de subventions, l'évaluation foncière, les élections, l'administration financière, les comptes de taxes, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, les chemins municipaux, l'organisation municipale, l'aqueduc et les égouts.

Information

Les délégués/es régionaux ont rencontré les représentants/es de certaines municipalités, à leur demande, pour les informer spécifiquement sur des sujets qui les préoccupaient. On dénombre pour cette activité environ 400 visites auprès des municipalités.

De plus, les bureaux régionaux ont participé à la réalisation de trois tournées d'information dans l'ensemble du Québec:

Organisation et fonctionnement d'une municipalité régie par le Code municipal

À l'aide d'un document traitant de l'organisation et du fonctionnement d'une municipalité régie par le Code municipal, les bureaux régionaux ont organisé des réunions d'information à l'intention des élus/es de ces municipalités. Environ 3 500 personnes ont été sensibilisées à leurs responsabilités lors des 125 réunions qui ont été tenues à travers le Québec.

Préparation du budget des municipalités rurales

Les bureaux régionaux, à l'automne 1984, se sont associés à la Direction générale de l'administration financière pour réaliser une tournée d'information sur la préparation du budget des municipalités. Les réunions d'information s'adressaient aux secrétaires-trésoriers/ères des municipalités régies par le Code municipal.

Régime des approbations en matière d'administration

Suite à l'adoption de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les finances municipales (1984, chapitre 38) les bureaux régionaux ont participé, avec la Direction générale de l'administration financière et le Service juridique, à la réalisation de 50 réunions d'information sur les différents sujets abordés par cette loi. Cette tournée d'information a permis de sensibiliser aux modalités de cette loi environ 3 400 représentants/es de 1 184 municipalités.

Autres réunions d'information

En plus des tournées d'information de portée nationale, 130 réunions d'information ont été organisées en région à la demande des municipalités. Ces réunions ont permis de prendre contact avec près de 3 700 personnes du milieu municipal. Lors de ces réunions, différents sujets ont été abordés: l'évaluation foncière, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, les chemins municipaux, les règlements d'emprunt, la Loi sur les archives, les registres civils, la sécurité routière, les élections municipales, le rôle de l'inspecteur municipal, les ententes intermunicipales, les programmes de création d'emploi, le programme PAIRA, le programme Revicentre.

Formation

Au cours de l'exercice 1984-1985, le Service a participé à un comité de travail mandaté pour élaborer une politique de formation s'adressant aux élus/es et aux administrateurs/trices municipaux.

De plus, en vue d'harmoniser des activités de formation avec le milieu municipal, le Service a été en relations fréquentes avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ), l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ) et la Corporation des secrétaires municipaux du Québec (CSMQ).

Les rencontres avec l'UMRCQ ont permis de planifier et de préparer des sessions de formation qui se réaliseront en 1985-1986. Ces sessions porteront sur « La municipalité: un pouvoir méconnu ».

Une expérience-pilote de sessions intensives d'initiation s'adressant aux nouveaux secrétaires-trésoriers/ères a été réalisée par le bureau régional de Montréal en collaboration avec les représentants/es de zones de la CSMQ et la Direction générale de l'administration financière.

De plus, les bureaux régionaux de l'Estrie, de l'Abitibi-Témiscamingue, de Trois-Rivières et de Québec ont apporté leur appui, aux Cegeps de leur région, à la réalisation du cours de formation à l'intention des secrétaires-trésoriers/ères.

Représentation

Les bureaux régionaux ont représenté le ministère des Affaires municipales à certains colloques, congrès et réunions des organismes socio-économiques aux niveaux national et régional.

Mentionnons, entre autres, que les bureaux régionaux ont participé à différents congrès et colloques nationaux, dont le congrès de l'Union des municipalités du Québec, le congrès de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec, le congrès de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec et l'assemblée générale de la Corporation des administrateurs municipaux agréés du Québec.

De plus, il faut souligner la présence des délégués/es aux congrès régionaux de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec et aux sommets économiques régionaux.

Concertation

À titre de représentants/es du Ministère, les délégués/es régionaux ont participé à plus de 100 réunions des Conférences administratives régionales (CAR) et ont pris part aux travaux des différents comités de cette table régionale de concertation interministérielle. Retenons, à titre d'exemples, la table de concertation sur le parc Saguenay et les comités interministériels sur les plans de gestion des terres publiques.

De plus, les délégués/es régionaux ont participé à des tables régionales de concertation avec la CSMQ, à des tables régionales d'amélioration des services aux citoyens/nes et à des comités interministériels de sécurité routière avec la RAAQ.

Production de documents

Le Service des bureaux régionaux a participé à la rédaction et à la révision d'un certain nombre de documents d'information, notamment:

- La révision du Guide de références à l'intention des secrétaires-trésoriers/ères des municipalités régies par le Code municipal;
- La révision du document: La municipalité régie par le Code municipal, son organisation, son fonctionnement (réédité sous l'appellation: La municipalité: un pouvoir méconnu);

Rétroinformation et consultation

Le Service des bureaux régionaux a préparé avec la Direction générale de la prévention des incendies une consultation sur la prévention des incendies qui se réalisera en avril et en mai 1985.

En rapport avec le « Projet de loi sur les élections et les référendums dans les municipalités », des commentaires des secrétaires-trésoriers/ères ont été recueillis et transmis à la Direction du Ministère.

Pour mieux connaître les caractéristiques des MRC, des fiches de renseignements statistiques ont été élaborées pour chacune des MRC du Québec par le personnel des bureaux régionaux.

Suivi de dossiers en région

Les bureaux régionaux ont aussi assuré le suivi de plus de 380 dossiers à caractère proprement régional. Mentionnons, entre autres, les dossiers soumis dans le cadre des différents programmes de création d'emplois et du programme PAIRA, les avis sur les projets de fusion, d'annexion et d'entente intermunicipale, le parc Saguenay, les projets d'aménagement hydroélectrique de l'Hydro-Québec, etc.

Affaires nordiques et amérindiennes

Le Service des affaires nordiques et amérindiennes constitue l'interlocuteur privilégié du Ministère auprès des milieux autochtones et nordiques en assumant l'administration de l'aide financière, l'aide technique, l'information et la formation appropriée; il assume également un rôle conseil auprès des autorités du Ministère. Au cours de l'année 1984-1985, il a réalisé les activités mentionnées ci-après.

L'assistance administrative

L'assistance administrative aux municipalités de villages nordiques a été fournie en 1984-1985 principalement par l'Administration régionale Kativik qui a reçu du Ministère un mandat à cet effet.

L'assistance a été fournie par celle-ci aux secrétaires-trésoriers/ères et aux gérants municipaux dans plusieurs secteurs d'activités plus particulièrement la tenue des livres comptables, la protection-incendie, le domaine juridique, l'urbanisme, la gestion du matériel, la mécanique spécialisée, l'amélioration de l'infrastructrure et l'information. Des subventions de l'ordre de 917 141,00 $ ont été versées à l'Administration régionale Kativik pour lui permettre de donner l'assistance administrative aux villages nordiques.

Le Ministère est intervenu lui-même, par le biais du Service des Affaires nordiques et amérindiennes, auprès de sa clientèle, afin de résoudre certains dossiers concernant particulièrement la mise en place d'un système de taxation pour les villages nordiques et la solution des problèmes locaux dans un village en difficulté financière.

L'assistance administrative a également été fournie à l'Administration régionale Kativik en vue de la réalisation de ses divers mandats. De plus, certains projets ont été réalisés conjointement avec cet organisme, soit la préparation d'un document sur le fonctionnement de l'Administration régionale Kativik et l'assistance technique aux villages nordiques, l'établissement des besoins financiers de cet organisme, l'assistance en matière de protection-incendie et sur la mise au point d'un mécanisme d'évaluation du rendement du personnel.

L'administration financière

Le Ministère maintient des programmes de subventions pour le bénéfice des organismes municipaux nordiques afin de les aider à se doter des infrastructures et équipements communautaires et à opérer les services municipaux essentiels. Les services couverts par ces programmes sont ceux relatifs à l'hygiène communautaire, soit l'approvisionnement en eau, la cueillette et l'élimination des déchets et des eaux usées, et ceux concernant la voirie locale, l'entretien des bâtiments et des véhicules municipaux et l'administration.

Dans le domaine de l'infrastructure, le Gouvernement a approuvé en 1984-1985 des projets d'équipements pour un montant de 3 242 901,00 $ consistant principalement dans la construction de sites de réception et de traitement des eaux usées (dans 3 municipalités), de bureaux municipaux (dans 2 municipalités) et d'achat d'équipement (dans 10 municipalités). L'année 1984-1985 a aussi été marquée par la révision du plan d'investissement concernant l'amélioration des infrastructures municipales en milieu nordique. Cette révision a été effectuée pour tenir comptes, d'une part, d'une entente intervenue avec le ministère de l'Environnement en regard de la réalisation des travaux et, d'autre part, de données plus précises concernant la nature et le coût des projets comme par les années précédentes afin d'assurer la distribution des services pendant toute l'année.

Voici l'état des subventions versées en 1984-1985:

- Administration régionale Kativik (fonctionnement):
  2 254 800,00 $;
- Villages nordiques (fonctionnement):
  4 774 100,00 $;
- Remboursement des emprunts contractés dans le cadre du programme d'amélioration des infrastructures (en milieu nordique):
  1 508 200,00 $;
- Opération des équipements livrés dans le cadre de l'amélioration de l'infrastructure:
  114 734,00 $;
- Étude concernant l'opération et l'entretien des systèmes d'aqueduc et d'égouts de Kuujjuarapik:
  6 050,00 $
- Étude concernant le financement des services municipaux de la municipalité de Kuujjuaq:
  13 211,00 $.

La représentation du Ministère auprès du SAGMAI

Le Ministère a maintenu sa présence auprès du Secrétariat des Affaires intergouvernementales en milieu amérindien et inuit (SAGMAI) afin de proposer et de mettre en application des politiques adéquates et concertées auprès des clientèles nordiques et autochtones. Le Ministère a de plus participé à l'étude et à l'application de diverses dispositions contenues aux conventions signées avec les autochtones.

Les dossiers qui ont retenu plus particulièrement l'attention du Service en 1984-1985, en plus de la réunion mensuelle des coordonnateurs ministériels qui est une activité permanente, sont:

- L'avenir de Schefferville;
- L'étude pilote sur la municipalité de Kuujjuaq concernant la participation financière des Inuit aux coûts des services municipaux;
- Les révisions de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de celle du Nord-Est québécois faites à la demande des Cris et des Naskapis du Québec.

Autres

Le Service des affaires nordiques et amérindiennes est aussi intervenu de façon importante dans certains secteurs touchant l'administration municipale nordique et l'organisation administrative en général. Parmi les principales activités, mentionnons le traitement des rapports financiers et des prévisions budgétaires des villages nordiques, l'analyse des demandes d'emprunts temporaires et l'élaboration d'avis particuliers touchant divers aspects tels que l'approbation des ordonnances de la municipalité de la Baie-James, la restructuration du territoire de la Baie-james, et enfin, les modifications législatives touchant le Nord québécois. De plus, un document audio-visuel sur les services offerts par le Minsitère en milieu nordique a été réalisé et est disponible pour présentation dans les villages nordiques depuis l'été 1985.

Communications

Le Service des communications fournit, à l'ensemble des unités administratives du Ministère, des services conseils en matière d'information, de diffusion, d'édition et de relations publiques. Il informe également les clientèles du Ministère des orientations, politiques, règlements et programmes retenus. Ainsi, en 1984-1985, l'administration financière, l'aménagement du territoire, la démocratie, l'évaluation foncière et la prévention des incendies ont donné lieu à des activités de communications diverses. Au nombre des campagnes publicitaires on retrouve notamment les thématiques suivantes: le recrutement d'instructeurs pour la formation des pompiers, la prévention des incendies (concours de dessins, négligence des fumeurs, semaine de prévention) et le compte de taxes.

Le Service des communications a publié, au cours de l'année 1984-1985, neuf numéros du magazine *Municipalité* portant sur les thèmes suivants: L'aménagement du territoire (mai), La récupération et le recyclage (juin), Le développement culturel (juillet), Le congrès des villes jumelées (août-septembre), La prévention des incendies (octobre), Les services de garde à l'enfance (novembre), Ordinateur: nouveau magicien (décembre), L'univers du loisir (janvier-février), La personne handicapée: un citoyen à part égale (mars-avril).

Il y a eu également la publication du bulletin d'information mensuel *Muni-express* qui informe régulièrement les élus/es et administrateurs/trices municipaux sur l'actualité municipale. Onze numéros ont paru au cours de l'année 1984-1985.

Le journal interne du Ministère, l'Approche, a pour sa part fait l'objet de neuf publications au cours de cette même année.

D'autres activités essentielles au bon fonctionnement et à la réalisation des objectifs du Ministère ont également été menées par le Service des communications. Il s'agit d'activités de représentation, de renseignements fournis sur les lieux où sont tenus les congrès des organismes centraux du monde municipal, de conférences de presse et de diffusion de documents informatifs.

Cinq activités de congrès ont nécessité l'installation d'un centre d'information afin de permettre aux congressistes de rencontrer différentes personnes-ressources du Ministère et d'obtenir de l'information sur des sujets particuliers. Ces congrès sont ceux de l'Union des municipalités du Québec, l'Association des chefs de police et de pompiers du Québec, la Corporation des secrétaires municipaux du Québec et l'Union des municipalités régionales de comté. Également signalons plus particulièrement la participation du Ministère au onzième congrès mondial des villes jumelées.

Le Service des communications a de plus été présent aux « Salon national de l'habitation » de Québec et de Montréal et au Salon de l'Épargne-placements de Québec et de Montréal.

Au nombre des publications produites par le Service des communications, mentionnons le *Répertoire des municipalités du Québec* qui présente le régime municipal, les modifications apportées au cours de l'année aux municipalités, ainsi que les données de population et de superficie. Il contient également des renseignements sur les municipalités, les municipalités régionales de comté, les communautés urbaines et régionale et l'administration régionale Kativik. De plus, le Service joue un rôle conseil dans le domaine des publications du Ministère en coordonnant et supervisant toutes les étapes de production.

6. Aqueduc et égouts

Ce programme budgétaire, dont l'administration relève du financement municipal, compte trois activités particulières, en l'occurrence:

— le programme d'aide financière à l'implantation de réseaux d'aqueduc (PAIRA, PAIRA-1983 et PAIRA-1985);

— le programme liquidation;

— le programme d'aide financière pour fins d'aqueduc et d'égouts.

Le programme « PAIRA »

Ce programme, dont l'origine remonte à mars 1977 et qui au cours des années a subi différentes modifications, s'adresse aux municipalités ayant une population inférieure à 5 000 habitants.

Il vise à assurer une alimentation en eau adéquate aux collectivités implantées sur le territoire et à permettre l'évacuation des eaux usées domestiques, en conformité aux normes et conditions du programme. Le montant de la subvention peut atteindre 75 % du coût total admissible, compte tenu de l'aide financière provenant d'autres sources et il est établi selon le moindre des deux résultats émanant de l'application de la « méthode de l'investissement minimal en capital » et de la « méthode de l'indice de richesse foncière ».

Au cours du présent exercice, un montant de 18 396 000 $ a été versé aux municipalités, conformément aux engagements pris antérieurement.

Le programme « PAIRA-1983 », qui a succédé à « PAIRA », poursuit les mêmes objectifs et comporte des conditions semblables. Les crédits alloués dans le cadre de ce programme ont été fixés à 45 millions $.

À la fin du présent exercice, 387 corporations municipales avaient présenté 419 demandes d'aide financière; cet intéret pour le programme, compte tenu du volume et des engagements potentiels qui en résultent, a nécessité la révision du « PAIRA-1983 ». Après certaines adaptations, le programme a été reconduit sous l'appellation « PAIRA-1985 ». Conséquemment toutes les demandes qui ne pourront être traitées dans « PAIRA-1983 » le seront dans le nouveau programme jusqu'à épuisement des crédits accordés. Il est à noter, toutefois, que des modifications ont été apportées aux règles d'attribution, de sorte que la contribution minimale exigée des usagers a été sensiblement majorée.

Liquidation

Le programme Liquidation d'une durée de deux ans, terminé le 31 décembre 1977, s'adressait aux municipalités du Québec de 10 000 habitants et moins régies par la Loi sur les Cités et villes et n'étant pas admissibles à l'aide statutaire du per capita. Pour respecter les engagements pris antérieurement, le Ministère a versé au cours du présent exercice un montant de 1 250 000 $.

Ancien programme d'aide financière pour la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts

Quant au programme d'aide financière pour fins d'aqueduc et d'égouts, qui a précédé le programme « PAIRA », le Ministère a poursuivi le paiement des subventions promises, payables sur une période pouvant atteindre l0 ans. Pour l'exercice 1984-1985, les versements ont totalisé 30 309 000 $.

7. Sécurité-incendie

En 1984-1985, la Direction générale de la prévention des incendies a continué à développer son expertise en matière de sécurité-incendie, à mettre à la disposition des intervenants/es du milieu, plus particulièrement les municipalités et les services d'incendie, les instruments nécessaires pour assumer plus de responsabilités dans ce domaine et à repenser l'ensemble de ses activités dans une optique de contraintes budgétaires et d'une meilleure connaissance du rôle respectif du Gouvernement et des municipalités.

Prévention

Éducation populaire

La Direction générale de la prévention des incendies, dans le cadre de l'éducation populaire, a maintenu et amélioré certaines activités en faisant davantage appel aux ressources du milieu et parmi ses réalisations, il y a:

— le lancement de la Semaine de la prévention des incendies par le ministre des Affaires municipales et l'encadrement des services d'incendie dans l'organisation de cette semaine au niveau de leur municipalité;

— une campagne d'éducation du public visant la réduction des décès causés par les fumeurs et les fumeuses;

— une table de concertation a été formée en vue d'une plus grande cohérence et d'une meilleure coordination des activités des différents intervenants en sécurité-incendie;

— un concours de dessins destiné aux jeunes de 5 à 16 ans, organisé avec la collaboration du réseau de l'éducation, a généré la participation de 22,000 jeunes parmi lesquels 45 prix ont été attribués.

Statistiques

La Direction générale de la prévention des incendies a reçu 14 283 rapports d'incendies provenant des municipalités, des compagnies d'assurances et d'experts/es en sinistres. Le traitement des données extraites de ces rapports a permis la production et la diffusion de 2 000 copies du rapport statistique annuel.

La Direction générale a répondu à 225 demandes de renseignements statistiques venant de l'extérieur et réalisé une étude sur la performance des municipalités de 25 000 de population et plus en matière de pertes dues à l'incendie.

Outre la publication de rapports divers, elle a effectué une localisation cartographique des incendies mortels et de ceux de 250 000,00 $ et plus.

Protection municipale

Défense du territoire

La Direction générale de la prévention des incendies a réalisé 31 études ayant pour objet l'organisation et l'amélioration de services d'incendie. Elle a, par ailleurs, répondu à quelque 370 demandes d'information provenant des municipalités et participé, à titre d'organisme-ressource, au congrès des organismes suivants:

— Union des municipalités régionales de comté du Québec;

— Union des municipalités du Québec;

— Corporation des secrétaires municipaux du Québec.

La Direction a également émis 66 avis à la Direction générale des relations avec les municipalités concernant notamment les ententes intermunicipales relatives à la protection-incendie et les tarifs de location.

Enfin, en vue de prévenir les incendies volontaires, elle a réuni en comité des représentants du ministère de la Justice, de la Sûreté du Québec, des sûretés municipales, des associations du milieu de l'incendie et des assureurs.

Formation

En collaboration avec le milieu, la Direction générale de la prévention des incendies est responsable de définir le plan d'ensemble de la formation du personnel en sécurité incendie, d'identifier les exigences de compétences, d'approuver les programmes d'études, de coordonner les actions des intervenants, de leur fournir la qualification requise, d'évaluer l'ensemble des programmes, enfin de produire le matériel pédagogique nécessaire au programme d'enseignement pour les pompiers et pompières. Cela a entraîné la conception de programmes d'études et de 10 guides pédagogiques.

La réalisation de ces ouvrages a obligé les concepteurs/trices à participer à des journées d'études avec les chargés/es de projets et à des réunions de planification pédagogique.

Un programme d'assistance financière a également été offert aux municipalités éloignées de l'Institut de prévention des incendies du Québec (IPIQ).

Celui-ci a permis à une soixantaine d'entre elles de recevoir des allocations pour le transport et le séjour de leurs stagiaires, à l'occasion de leur participation au programme de formation de l'Institut.

Enfin, la Direction générale a été appelée à collaborer à d'autres activités, notamment à celles reliées au recrutement des instructeurs et instructrices et à la planification des réunions régionales.

Aide aux municipalités

La Direction générale de la prévention des incendies a raffiné et accéléré son processus de publication de guides et manuels et sa diffusion d'information afin de mieux s'inscrire dans le processus de soutien à l'institution municipale et d'aide à la fonction sécurité-incendie. C'est ainsi que la Direction générale a publié 7 nouveaux manuels sur les normes et 3 guides, à l'intention des municipalités, portant sur l'acquisition d'équipement d'intervention. Enfin, elle a publié 6 bulletins d'information destinés aux Services d'incendie.

8. Relations avec les clientèles

En 1984-1985, le Ministère a poursuivi la réalisation des engagements pris auprès du Secrétariat aux relations avec les citoyens et citoyennes. Pour améliorer ses échanges avec ses clientèles, le MAM a notamment:

— fait davantage connaître l'existence et les services de ses bureaux régionaux, dans sa revue Municipalité et ses dépliants;

— accentué sa présence dans le milieu municipal et auprès de la population par sa participation active à des congrès, colloques, salons, expositions (UMQ, UMRCQ, CSMQ, salons de l'habitation, Expo-Québec, etc.);

— poursuivi ses campagnes annuelles d'information sur les élections municipales, le compte de taxes et la prévention des incendies auprès des adultes et des jeunes (concours de dessin);

— profité de toutes les occasions mises à sa disposition dans les médias électroniques et écrits;

— amélioré la signalisation dans ses édifices et l'accessibilité aux personnes handicapées;

— mis sur pied un service d'accueil au 20, avenue Chauveau, à Québec, ouvert de 8 h 30 à 16 h 30 en semaine, et confirmé le rôle de guichet unique et d'aiguilleur des demandes d'information sur les affaires municipales.

De plus, le Ministère a entrepris la révision de ses cours destinés aux élus/es afin qu'ils répondent aux préoccupations et besoins du milieu. La reclassification et la refonte complète des lois municipales de base ainsi que le respect de l'obligation de tester auprès des clientèles tout formulaire (rapports financiers, prévisions budgétaires, etc.) qui leur est destiné ont marqué un pas important dans la simplification administrative souhaitée. Un projet de politique administrative concernant le traitement des dossiers de plaintes a aussi été élaboré et une réflexion sur le mandat et les moyens d'action des bureaux régionaux est en cours. Enfin, des efforts ont été déployés pour améliorer encore l'accès téléphonique au Ministère et de parfaire le système de rétroinformation déjà en place.

Le Ministère conscient de la tâche qu'il reste à accomplir, travaille au fil des mois en étroite collaboration et concertation avec le Secrétariat aux relations avec les citoyens et citoyennes pour être davantage, de jour en jour, à l'écoute de ses clientèles et agir ou réagir en conséquence avec la célérité qui convient.